



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6165<sup>e</sup>** séance

Mercredi 22 juillet 2009, à 10 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kutesa . . . . .	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Puente
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Lord Malloch-Brown
	Turquie . . . . .	M. Çorman
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **Consolidation de la paix après les conflits**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Burundi, du Canada, de la République centrafricaine, de l'Égypte, de l'Allemagne, du Guatemala, de l'Inde, de l'Italie, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, de la République de Corée, de la Sierra Leone, de la Somalie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. Lord Malloch-Brown, Ministre d'État pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies du Royaume-Uni, à S. E. M. Ebrahim Ismail Ebrahim, Vice-Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de l'Afrique du Sud, à S. E. M. Jean-Francis Bozizé, Ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la défense nationale, des anciens combattants, des victimes de guerre, du désarmement et de la restructuration de l'armée, et à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

*Sur l'invitation du Président, M. Bozizé (République centrafricaine), M. Omaar (Somalie), M. Ebrahim (Afrique du Sud) et les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu

lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Heraldo Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Chili, M. Jordan Ryan, Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement, et M. Alastair McKechnie, Directeur du Groupe des pays fragiles et touchés par un conflit à la Banque mondiale.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/304, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

Je voudrais commencer par remercier les membres du Conseil pour leur participation à cette réunion de haut niveau afin d'examiner la question importante de la consolidation de la paix après les conflits. Les membres du Conseil se souviendront que le Conseil de sécurité avait invité, en mai de l'année dernière, le Secrétaire général, la Commission de consolidation de la paix, les organisations internationales et régionales et les États Membres à réfléchir aux moyens d'appuyer les pays touchés par des conflits à réaliser une paix durable d'une manière plus rapide et plus efficace. Je voudrais donc remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il a élaboré et qu'il va nous présenter aujourd'hui.

La tâche qui nous incombe est de définir et d'affiner les stratégies grâce auxquelles l'ONU et la communauté internationale peuvent aider efficacement les pays sortant d'un conflit à s'engager dans la voie d'une paix durable, de la reconstruction, du relèvement économique et du développement.

La consolidation de la paix après les conflits est fondée sur le principe qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et que sans développement la paix n'est pas durable. Il est nécessaire d'engranger les

dividendes de la paix, notamment par la fourniture de services essentiels et l'amélioration du niveau de vie de la population.

Conformément à la pratique et au cadre établis, les activités de consolidation de la paix ne sont pas envisagées dans les pays qui sont toujours dans une situation de conflit. Le Conseil de sécurité doit s'occuper de la question essentielle qui consiste à passer à l'examen rapide des activités de consolidation de la paix, dès les stades du rétablissement et du maintien de la paix.

Dans toute entreprise de consolidation de la paix, l'encadrement et la prise en charge nationales sont extrêmement importantes. Les autorités du pays doivent assumer la responsabilité principale du rétablissement des institutions essentielles de gouvernance et de relèvement économique avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux. Il faut pour cela définir les principales priorités, convenir et mettre au point une stratégie nationale pour y faire face dans le cadre d'un processus largement consultatif, et mobiliser l'appui nécessaire sur les plans politique, financier et technique d'une manière coordonnée.

Notre expérience en Ouganda illustre l'importance qu'il y a à définir des priorités nationales sur la base de notre situation unique et de nos conditions propres. Nous avons décidé qu'il importait de se pencher sur la consolidation de la paix après le conflit, à partir de 1986, par étapes, en commençant par les éléments les plus délicats et les plus urgents. Il s'agissait notamment des efforts déployés pour protéger la vie et les biens; de lancer un processus de réconciliation nationale et d'unification en mettant en place un gouvernement à large base; d'établir une commission des droits de l'homme pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le pays; et enfin d'introduire et de développer le concept de démocratie populaire.

D'autres priorités comprenaient la réforme du secteur de la sécurité qui passait entre autres par l'intégration de toutes les anciennes forces armées dans une nouvelle armée nationale et par l'amnistie de la plupart d'entre elles. Nous avons lancé et mis en œuvre un programme de relèvement minimal et avons ensuite entrepris une réforme constitutionnelle grâce à des consultations dans l'ensemble du pays qui ont débouché sur la promulgation d'une nouvelle Constitution nationale en 1995.

La consolidation de la paix est une responsabilité partagée dans laquelle l'ONU, les organisations sous-régionales et régionales et la communauté internationale dans son ensemble ont un rôle important à jouer. Peu importe les régions où les conflits éclatent, qu'il s'agisse des Balkans, de l'Asie, de l'Amérique latine ou de l'Afrique. La contribution des approches régionales dans le règlement des conflits est essentielle parce que les régions ont une meilleure connaissance des situations spécifiques. L'expérience en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, montre que les efforts régionaux peuvent être fructueux.

L'Initiative régionale pour la paix au Burundi, présidée par l'Ouganda et facilitée par l'Afrique du Sud, en est un bon exemple. Les connaissances et la bonne compréhension des dynamiques politiques et sociales que les dirigeants régionaux ont insufflées au processus de paix au Burundi ont été la clef du règlement du conflit. Le Burundi fait maintenant des progrès réguliers dans la consolidation de la paix après le conflit avec l'appui de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine, de l'ONU et de ses partenaires internationaux.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle important au Libéria, alors que l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine en Somalie, est actuellement engagée dans des efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie. Les organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation des États américains, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont également apporté des contributions considérables à la consolidation de la paix.

Les organisations régionales présentes en Afrique disposent des ressources humaines nécessaires mais manquent cruellement de ressources financières. C'est dans ce domaine que l'ONU et la communauté internationale peuvent être d'une grande aide. La vraie question est de savoir de quelle manière l'ONU peut s'occuper des questions de paix et de sécurité internationales utilement tout en restant pertinente. L'Ouganda appelle donc l'ONU et les partenaires internationaux à appuyer les efforts régionaux et sous-régionaux afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la consolidation de la paix.

Les activités de consolidation de la paix après le conflit exigent un financement suffisant, souple et

prévisible. Il est urgent que le système des Nations Unies améliore la cohérence des activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et de développement. Nous appelons donc l'ONU à continuer de renforcer ses partenariats stratégiques avec la Banque mondiale et les autres institutions financières. Nous trouvons encourageantes les initiatives lancées par l'ONU en matière de financements souples, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, et la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'intérieur des pays. L'ONU doit également se concentrer davantage sur la mise en œuvre des notions de vision commune des Nations Unies et de missions intégrées pour appuyer les activités de consolidation de la paix.

Enfin, nous remercions toutes les délégations pour leur contribution au projet de déclaration présidentielle, qui est le résultat de nos délibérations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris le temps de présider cette séance sur un sujet qui revêt une extrême importance pour l'ONU.

En mai de l'année dernière, le Conseil de sécurité a demandé un rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. J'ai le plaisir de présenter mon rapport (S/2009/304) qui est le fruit de consultations approfondies et élargies. Il définit une approche de la consolidation de la paix qui est mieux financée, gérée et coordonnée. La Commission de consolidation de la paix l'a examiné la semaine dernière et je me félicite de sa détermination de plaider pour cette question importante.

La consolidation de la paix va bien au-delà du règlement des conflits. Il s'agit de mettre en place les institutions et d'instaurer la confiance qui permettront aux populations de s'engager dans la voie d'un avenir pacifique. Nous sommes souvent contraints de faire cela avec une marge de manœuvre limitée. Le rapport met l'accent sur la période portant sur les deux premières années qui suivent le conflit, pendant lesquelles l'insécurité persiste souvent et la paix reste fragile. Si l'on veut établir une paix durable, il faut que

la communauté internationale tire au mieux profit de ce moment et fournisse l'appui approprié au bon moment.

Des décennies d'expérience internationale nous ont enseigné que si chaque cas est unique, certains types d'appui sont presque toujours nécessaires. À maintes reprises, les populations dévastées par la guerre nous ont demandé de l'aide afin d'instaurer la sécurité et la sûreté, de rétablir les services de base et les fonctions gouvernementales essentielles et d'appuyer une transition politique et une relance économique.

Ce ne sont pas des tâches faciles. J'ai vu ces difficultés moi-même. J'ai visité de nombreux pays qui sortaient d'un conflit, y compris le Soudan, Haïti, le Libéria et le Timor-Leste. J'ai vu les coûts qu'entraîne une réaction lente ou insuffisante aux besoins urgents au lendemain d'un conflit. J'ai toutefois pu observer la différence profonde que des efforts bien planifiés et bien gérés peuvent créer.

Je voudrais souligner les cinq messages que contient mon rapport et qui sont liés les uns aux autres.

Le premier concerne la prise en charge par les pays. La paix ne peut s'enraciner si elle vient de l'extérieur. La consolidation de la paix est avant tout un défi et une responsabilité au niveau national. L'ONU et la communauté internationale doivent jouer un rôle d'appui et de catalyseur.

Le deuxième message concerne l'encadrement au plan international. Les États Membres s'attendent à ce que l'ONU dirige la communauté internationale. J'ai créé un mécanisme de haut niveau qui permettra de s'assurer que des équipes d'appui et de direction adaptées sont en place dès que possible.

Le troisième message concerne la cohérence. Une consolidation de la paix efficace exige une contribution de toutes les parties du système des Nations Unies et des partenaires clefs. La consolidation de la paix ne saurait être différenciée de la médiation, du maintien de la paix ou de l'aide au développement. Tout cela fonctionne ensemble.

Le quatrième message a trait à la stratégie commune. Immédiatement après le conflit, tout paraît urgent, et les besoins urgents sont nombreux. Nous avons besoin de nous aligner derrière une approche commune, avec des priorités réalistes, auxquelles les acteurs nationaux et internationaux peuvent allouer des ressources limitées.

Le cinquième message se réfère à l'exécution prévisible et crédible. Les États Membres doivent faire en sorte que nous ayons la capacité internationale suffisante de réagir rapidement et avec souplesse face aux besoins les plus urgents : la sûreté, la sécurité et les services fondamentaux ; le renforcement de l'état de droit ; l'appui aux processus politiques et la relance de l'économie.

Pour ce faire, nous devons mieux concevoir les responsabilités à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, en déterminant qui doit réagir dans chacun de ces domaines clés. Nous avons besoin également de capacités civiles internationales plus diversifiées. Nous avons besoin d'un financement commun planifié, comme le Fonds pour la consolidation de la paix, pour démarrer une action, qui sera suivi par des financements plus rapides provenant d'autres sources. En outre, nous avons besoin de partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec la Banque mondiale, les organisations régionales, la société civile et le secteur privé.

Les États Membres, quant à eux, ont un rôle essentiel à jouer. Je les exhorte à parler d'une seule voix dans les différents forums internationaux et à aligner leur appui bilatéral sur la stratégie commune, dans chaque pays.

Il y a près de 10 ans, au cours du débat intitulé « Pas de sortie sans stratégie », le Conseil de sécurité a défini les divers défis associés aux dernières étapes de la consolidation de la paix, quand il est temps de mettre fin à une opération internationale de maintien de la paix. En Sierra Leone, comme on l'a dit dans cette salle très récemment, nous avons vu s'appliquer beaucoup de ces leçons d'absence de stratégie de sortie. En demandant ce rapport, le Conseil a reconnu qu'il doit également appuyer la consolidation de la paix de manière plus efficace dès le départ. Cela exige l'engagement et la coordination de nombreux acteurs, ainsi qu'un financement approprié. Certains acteurs clés de l'ONU sont confrontés à des défis importants pour ce qui est d'assurer un financement en temps opportun.

J'encourage le Conseil à examiner soigneusement ces questions car elles concernent des mandats existants et futurs, et parce qu'elles font partie d'initiatives déjà en cours d'examen de mandats de maintien de la paix. J'encourage, en outre, les membres, dans le contexte de l'examen de la Commission de consolidation de la paix qui doit avoir

lieu l'année prochaine, à s'interroger sur la manière d'utiliser plus efficacement cet organe.

Mon rapport actuel fait partie d'une série d'initiatives, y compris mon rapport récent sur la médiation et le travail en cours concernant le maintien de la paix. Ces efforts ont un objectif commun, celui de permettre à l'ONU et à ses partenaires internationaux de réagir dans les pays en crise de manière plus efficace et mieux adaptée aux besoins sur le terrain.

Je suis résolu à jouer mon rôle. Je me suis engagé à amorcer les changements nécessaires dans l'ensemble du système des Nations Unies, mais j'ai besoin de l'appui et de l'engagement du Conseil de sécurité afin de réaliser un véritable changement. J'attends avec impatience de travailler avec les membres du Conseil pour relever ces défis.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Muñoz.

**M. Muñoz** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre part à ce débat sur le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain de conflit (S/2009/304). La Commission de consolidation de la paix s'est réunie, le 13 juillet, pour examiner le rapport. Je voudrais exposer devant le Conseil aujourd'hui mon résumé de ces délibérations.

La Commission de consolidation de la paix s'est félicitée du rapport et approuve l'approche et les recommandations du Secrétaire général. La rédaction du rapport a permis de rassembler utilement les différentes instances de l'ONU qui traitent de la consolidation de la paix et a permis de mettre en relief une compréhension commune de l'importance que revêt la consolidation de la paix dans le système des Nations Unies. Nous nous réjouissons que le vaste processus de consultation ait permis à la Commission de jouer un rôle important dans la formulation du rapport.

Les membres de la Commission se sont concentrés sur certains points clés. La prise en charge par les pays constitue la pierre angulaire de la consolidation de la paix. Cependant, l'engagement à la prise en charge par les pays en tant que principe clé de la consolidation de la paix restera un concept abstrait s'il n'est pas associé dès le départ au renforcement des capacités, qui commence par une compréhension claire des capacités qui existent sur le terrain. Le

renforcement des capacités nationales doit commencer immédiatement après la fin d'un conflit, en saisissant les occasions limitées qui s'offrent pour jeter les bases d'une paix durable et engranger les dividendes de la paix. Cela doit faire partie de la stratégie d'entrée et non de sortie.

Une autre pièce essentielle du puzzle de la consolidation de la paix rapide est une stratégie commune approuvée prise en charge par les pays et appuyée par la communauté internationale, notamment – en fonction de la réalité concrète du pays – les notions de base relatives à la sécurité, les processus politiques, les services essentiels, les principales fonctions gouvernementales et une relance économique rapide. Le personnel de l'ONU sur le terrain doit participer à cet effort en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, afin d'assurer une coordination appropriée et d'éviter tout double emploi.

Le programme d'action du Secrétaire général propose un rôle dirigeant de l'ONU sur le terrain plus fort, plus efficace et mieux appuyé ainsi que, comme il nous l'a expliqué aujourd'hui, la création d'un mécanisme de haut niveau au Siège qui permettra de veiller à ce que des équipes d'appui et d'encadrement adaptées soient en place dès que possible. Nous nous félicitons de cette suggestion.

Un appui international prévisible est nécessaire pour assurer le succès de la consolidation de la paix. L'un des éléments essentiels est la plus grande clarté des rôles de direction et des responsabilités au sein de l'ONU, ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres acteurs clefs, tels que la Banque mondiale. La Commission se félicite des progrès accomplis jusqu'ici et attend avec intérêt de nouvelles avancées.

Les experts civils constituent une ressource importante pour la consolidation de la paix. Les listes par pays des experts civils présélectionnés – notamment issus de l'hémisphère Sud – permettraient d'appuyer l'exécution rapide des services. Les experts internationaux doivent compléter et non pas remplacer les capacités nationales. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général concernant l'examen qui permettrait d'élargir et d'intensifier les fichiers des ressources mondiales d'expertise et renforcerait l'interopérabilité des listes. Nous appuyons aussi l'appel qu'il a lancé concernant le programme des Volontaires des Nations Unies. La

diaspora peut également offrir des ressources importantes dans ces domaines.

Nous partageons l'espoir formé par le Secrétaire général que les donateurs feront preuve d'audace et d'imagination pour trouver des modalités de financement souples, rapides et prévisibles pour la consolidation de la paix. Nous sommes satisfaits des promesses de contributions et des fonds versés au Fonds pour la consolidation de la paix et nous encourageons le Secrétaire général à faire appel aux donateurs non traditionnels, y compris les pays à revenu intermédiaire et le secteur privé.

Des mécanismes de financement multilatéraux, comme les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, devraient être mis en place et accorder une attention toute particulière aux besoins des femmes et aux déséquilibres historiques entre les sexes. Les organisations régionales ont de plus en plus occupé le devant de la scène dans les processus de paix. La difficulté consiste à présent à renforcer les partenariats avec les acteurs régionaux, ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux, la société civile et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale.

Un grand nombre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général concerne l'ONU. Nous nous félicitons par conséquent que le Secrétaire général ait d'ores et déjà pris l'initiative de préparer un programme de mise en œuvre rassemblant toutes les entités de l'ONU concernées par la question. Nous estimons que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix jouera un rôle important à cet égard.

Le rapport du Secrétaire général comporte plusieurs défis pour la Commission de consolidation de la paix. Les États Membres savent que les soldats de la paix sont aussi les premiers à consolider la paix. La consolidation de la paix devrait donc être très tôt prise en compte lorsque le Conseil de sécurité examine les situations de sortie de conflit. Il est impératif d'intégrer les activités de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix et de renforcer la composante civile de ces opérations. Le Conseil de sécurité devrait examiner plus activement les avis de la Commission de consolidation de la paix, non pas parce qu'elle est plus qualifiée que le Conseil pour ce genre de tâche, mais simplement parce qu'elle met davantage l'accent sur les liens qui existent entre la sécurité et le développement, ainsi que sur une approche à plus long terme qui favorise une paix durable.

L'examen de la Commission de consolidation de la paix prévu en 2010 sera l'occasion de réfléchir plus en détail au rôle de la Commission et à la manière dont elle pourrait mieux s'acquitter de sa mission de conseil. L'un de nos objectifs est d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. Nous nous efforçons notamment de trouver des moyens novateurs, plus souples et moins lourds de coopérer avec les pays qui pourraient rechercher l'avis de la Commission.

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de mettre très tôt et en permanence l'accent sur la coordination et la cohérence, même si une évaluation réaliste montrera qu'il s'agit là de la tâche la plus difficile à accomplir entre les acteurs multilatéraux, les donateurs bilatéraux, la société civile et même au sein du système des Nations Unies. Le positionnement institutionnel et les querelles « de territoire » ne contribuent pas à la consolidation de la paix, et l'on devrait poursuivre les efforts pour les réduire au minimum.

Dans la mesure où un grand nombre de ses recommandations concerne le système des Nations Unies, nous pensons que le Secrétaire général devrait être convié à rendre compte de leur mise en œuvre au Conseil de sécurité, et ce en consultation avec la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais renouveler le ferme appui de la Commission de consolidation de la paix aux recommandations du Secrétaire général. L'attention doit maintenant se porter sur leur mise en œuvre rapide. Il est dans l'intérêt de la population des pays sortant d'un conflit que nous passions désormais à l'action.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Muñoz de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Jordan Ryan.

**M. Ryan** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convié le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à prendre la parole devant le Conseil sur ce très important rapport (S/2009/304). Le PNUD se félicite vivement du rapport et de l'occasion qui lui est donnée de compléter la déclaration du Secrétaire général en faisant part de son point de vue.

Sous la direction de l'Administrateur du PNUD, M<sup>me</sup> Helen Clark, nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies pour veiller à ce que les recommandations figurant dans le rapport soient mises

en œuvre de manière efficace et sans heurts, cela sous l'égide du Secrétaire général. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix jouera un rôle important pour faciliter le processus de suivi, et le PNUD s'engage à coopérer étroitement avec ce dernier ainsi qu'avec le Secrétaire général.

Le PNUD contribue à la consolidation de la paix en étant présent dans tous les pays touchés par un conflit, y compris les pays qui sont en plein conflit, les pays qui viennent de sortir d'un conflit et les pays qui évoluent vers le relèvement à plus long terme.

Beaucoup de pays qui sortent d'un conflit éprouvent des difficultés à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des mesures de consolidation de la paix rapides et efficaces sont essentielles pour que ces pays voient leurs efforts en la matière couronnés de succès. La mise en place de capacités nationales doit demeurer un objectif fondamental de la consolidation de la paix.

Pour faire progresser le programme de consolidation de la paix, nous devons nous efforcer de lier efficacement les activités de consolidation de la paix à court terme au relèvement et au développement à plus long terme. Nous devons aussi garder à l'esprit que la consolidation de la paix ne part pas de zéro lorsque le conflit s'achève. Elle devrait toujours s'appuyer sur les capacités nationales existantes et tirer parti des connaissances acquises grâce à la présence des Nations Unies dans le pays intéressé, y compris celle des acteurs humanitaires et du développement.

Au niveau des pays, les fonds et programmes des Nations Unies œuvrent ensemble à la consolidation de la paix sous la direction du Coordonnateur résident. Lorsque le Conseil de sécurité donne un mandat, l'équipe de pays des Nations Unies coopère avec les autres partenaires du système en tant qu'élément d'une mission intégrée.

Le rapport du Secrétaire général propose de nouvelles mesures afin de faire avancer le processus d'intégration et renforcer la coordination et l'obligation de résultat de la présence des Nations Unies au niveau des pays. Le rapport met à juste titre l'accent sur la nécessité de disposer d'équipes de direction des Nations Unies plus fortes et plus cohérentes et dotées d'un personnel d'appui suffisant pour planifier et coordonner les efforts communs.

Les femmes et les jeunes doivent bénéficier d'une attention particulière. Les efforts de consolidation de la paix devraient veiller à ce qu'ils bénéficient eux aussi des dividendes de la paix et participent pleinement aux processus de planification et de prise de décisions. À cet égard, le PNUD déploie actuellement des conseillers principaux pour l'égalité des sexes dans 10 pays sortant d'un conflit. Ces conseillers appuieront les efforts de l'ensemble du système des Nations Unies pour mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité afin de faire cesser la violence sexuelle contre les femmes.

La Banque mondiale est un partenaire important de l'ONU dans les situations d'après conflit. Nous avons acquis une expérience considérable en travaillant ensemble sur le terrain dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Mais nous pouvons obtenir de meilleurs résultats encore en reconnaissant les points forts de chacun et en nous attelant en permanence à mettre en œuvre concrètement les accords internationaux de coopération au niveau national.

Une action efficace des Nations Unies supposera un appui actif des États Membres, et notamment le financement nécessaire. Avec un tel appui, au sein de l'ONU, nous mettrons tout en œuvre, sous la direction du Secrétaire général, pour répondre aux attentes et garantir la mise en œuvre rapide et efficace des activités de consolidation de la paix. Le PNUD entend contribuer activement à cet effort dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ryan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Alastair McKechnie.

**M. McKechnie** (*parle en anglais*) : Le Président de la Banque mondiale, M. Robert Zoellick, n'est malheureusement pas en mesure d'être présent ici aujourd'hui et je tiens à transmettre au Conseil ses salutations et ses remerciements pour cet important rapport et pour avoir invité la Banque mondiale à prendre la parole devant le Conseil.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) admet que les efforts de la communauté internationale au lendemain d'un conflit sont loin d'avoir été pleinement efficaces.

La Banque mondiale a participé étroitement à l'élaboration de ce rapport et nous nous félicitons de

ses conclusions. Nous saluons le rôle fondamental de chef de file que peut jouer l'ONU dans les situations d'après conflit. Nous appuyons les efforts du rapport pour aplanir les tensions inévitables qui apparaissent entre la nécessité de réagir rapidement dans des situations fragiles et la nécessité de respecter une stratégie cohérente contrôlée par le pays concerné.

De telles tensions sont généralement dues à une perception différente des priorités au sein de la communauté internationale et des pays partenaires, lesquels paradoxalement peuvent souhaiter mettre davantage l'accent sur l'édification de leurs institutions et le développement durable qui réduit la pauvreté. Nous devrions aussi garder à l'esprit les exigences de qualité et d'efficacité associées à l'appui que nous fournissons, ainsi que la nécessité d'assurer une responsabilité financière afin de garantir un appui financier prévisible et à long terme.

Le rapport reconnaît à juste titre que nous devrions demander l'avis des pays partenaires sur ce qu'ils jugent être leurs priorités. Souvent, nous découvrirons que les plus hautes priorités sont la sécurité physique, la justice et la fin de l'impunité, non les services publics plus simples que la communauté internationale peut facilement fournir. Il faut aussi définir des priorités claires et concertées autour desquelles les efforts de relèvement peuvent s'articuler.

Mais il reste une difficulté que nous ne saurions éviter : comment pouvons-nous fixer des priorités lorsque tout semble être une priorité? Nous appuyons les recommandations du rapport qui demandent que la planification soit plus efficace sur la base de l'évaluation des besoins après les conflits. Nous souhaitons que les cinq facteurs suivants soient pris en compte au moment de fixer les priorités.

Premièrement, il faut répondre à la demande du pays plutôt que se baser sur ce que nous pensons être la meilleure solution ou ce que nous pensons pouvoir fournir. Deuxièmement, il faut obtenir des résultats à court terme, de préférence conformes aux priorités à moyen terme, et jeter les bases du développement durable, de la croissance et de l'emploi. Troisièmement, il faut chercher à renforcer l'autorité légitime de l'État en permettant à l'État d'élaborer et d'appliquer des règles et des lois, de gérer son budget, de fournir des services de façon efficace et d'incarner les traditions et les valeurs nationales. Quatrièmement, il ne faut pas chercher à remplacer l'État mais avoir un rôle de facilitateur et de médiateur. Et, cinquièmement,



il faut penser à une stratégie de sortie, c'est-à-dire réfléchir à la façon de transférer la responsabilité à l'État légitime dès que possible.

La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra définissent un cadre pour fournir une assistance. L'expérience nous a montré que l'assistance est la plus efficace et la plus favorable à l'édification de l'État dès lors qu'elle est fournie sous la direction d'acteurs nationaux et par le biais de systèmes nationaux.

Dans le contexte de la consolidation de la paix, comment renforcer notre efficacité? L'efficacité dépend souvent autant de la façon dont l'assistance internationale est fournie que du volume de l'aide. L'expérience nous donne des indications pour renforcer notre efficacité. Premièrement, il faut adapter notre assistance à la situation nationale. Deuxièmement, il faut éviter d'adopter une approche linéaire : notre appui aux besoins en matière d'édification de l'État doit être apporté dans la phase de maintien de la paix et pas seulement après. Troisièmement, il faut renforcer les institutions et les politiques, ainsi que préparer des investissements en parallèle des activités de consolidation de la paix. Quatrièmement, il faut échelonner les réformes visant à stabiliser l'économie en fonction des cycles politiques, afin d'éviter de déclencher des crises de gouvernance qui rendront toute réforme économique impossible. Et, cinquièmement, il faut réduire la charge de travail administrative que les donateurs imposent aux États fragiles en rassemblant les projets dans des programmes nationaux et en regroupant les financements dans des fonds d'affectation spéciale.

Enfin, nous devons reconnaître et gérer les risques, non seulement le risque que l'argent ne soit pas utilisé à bon escient, mais également le risque de ne pas parvenir à la paix en raison d'une bureaucratie trop lourde et de lenteur de notre part. Il existe diverses façons de gérer les risques dans des environnements très corrompus, notamment en engageant des experts-comptables et en faisant entendre la voix des citoyens. Mais force nous est de reconnaître que les choses peuvent mal tourner et qu'il faut traiter les problèmes rapidement et de façon décisive.

Le rapport mentionne les accords signés l'année dernière entre le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale visant à renforcer nos partenariats dans des situations d'après crise. Cet accord est renforcé par un accord de principe fiduciaire signé par

11 organismes des Nations Unies pour faciliter le transfert en temps voulu des ressources financières des fonds d'affectation spéciale gérés par la Banque mondiale ou par le Groupe des Nations Unies pour le développement, dès lors que cela s'avère approprié dans le contexte national.

Nous constatons qu'il existe des synergies et des complémentarités dans l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix et de l'État de la Banque mondiale et du Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU. Ces deux instruments sont des mécanismes de financement prévisibles, adaptables et réactifs qui sont destinés à répondre spécifiquement aux besoins des pays sortant d'un conflit. Mais l'ONU et la Banque mondiale ne sont que deux éléments d'un ensemble plus large d'organismes qui s'efforcent d'aider les pays à se relever d'un conflit. L'année dernière, la Commission européenne, le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque ont rendu publique une déclaration conjointe sur la façon dont ils allaient appuyer et soutenir les efforts déployés dans des situations après une crise et planifier les activités de relèvement.

Pour une meilleure cohérence, il faut également renforcer les autres partenariats, en particulier avec les organisations régionales et bilatérales dans le domaine de la politique, de la sécurité et du développement. Comme il faut agir rapidement et efficacement, cela signifie que la coopération internationale doit être concentrée et ancrée sur le terrain au niveau national. Le contexte est important et les instructions venant du centre, ainsi que le moment auxquelles elles sont données, risquent de ne pas être adaptées à la réalité d'un environnement dynamique après un conflit. Nous souscrivons donc à la proposition selon laquelle le Groupe directeur pour l'intégration cherchera à définir des mesures de responsabilité mutuelle au niveau national. Nous espérons que ces efforts encourageront d'autres acteurs internationaux à mieux reconnaître que l'efficacité de l'aide dépend de mécanismes conjoints qui assurent la cohérence et la coordination des financements et leur mise en œuvre.

Les dirigeants du gouvernement jouent certes un rôle crucial s'agissant de guider les efforts déployés en matière de relèvement et de reconstruction postconflit, mais la communauté internationale et sa capacité de coordonner ses activités sont également essentielles. Dans la plupart des situations d'après conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est l'élément clef permettant cette coordination. Plus l'on

reconnaitra le rôle moteur joué par le Représentant spécial dans le cadre des efforts internationaux, plus les organismes des Nations Unies délègueront leurs responsabilités à leurs équipes sur le terrain, plus leur appui tiendra compte de leurs demandes, plus le financement des activités des organismes des Nations Unies passera par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, plus nous pourrions garantir la cohérence, la coordination et l'efficacité que nous cherchons à atteindre.

La Banque mondiale est prête à examiner des propositions visant à lui donner un rôle plus officiel au sein des missions spécialisées, notamment en détachant du personnel ou en renforçant l'intégration des mécanismes classiques de coordination de l'aide. La Banque mondiale est également prête à participer à des consultations conjointes et à des activités de planification pour les pays sortant d'une crise ou touchés par une crise, afin de garantir une préparation rapide et efficace de notre réaction conjointe. J'ajouterai que nous effectuons actuellement un échange de personnel entre le Siège de l'ONU et celui de la Banque mondiale afin de renforcer notre réaction conjointe face aux situations de conflit ou de vulnérabilité.

La communauté internationale doit également reconnaître l'avantage comparatif découlant des différents mandats et des différentes capacités. La répartition des tâches dépendra des besoins du pays et des capacités des organisations. Les accords passés entre l'ONU et la Banque mondiale ont mis en place un processus permettant de répartir rapidement nos responsabilités.

Le rapport met également en lumière l'un des domaines les plus difficiles du développement et propose de nouvelles méthodes de travail, telles que la création de capacités civiles que l'on peut déployer et qu'il sera difficile de mettre en œuvre. Le bilan est mitigé s'agissant de la qualité de la coordination au sein de la communauté internationale. Nous ne devons pas confondre le renforcement des capacités avec l'assistance technique. Le Secrétaire général, dans son rapport, nous invite à mieux faire.

Pour ce qui est de l'avenir, il nous faut reconnaître que nous ne savons pas grand-chose quant à l'efficacité des instruments nous permettant d'éviter de retomber dans des conflits violents. Il faut apprendre à mesure que nous allons de l'avant. Nous pensons que l'impact des innovations présentées dans

le rapport doit être suivi et évalué. Nous nous engageons à continuer à chercher de nouvelles façons d'améliorer notre rapidité et notre efficacité.

Les actuelles restrictions budgétaires auxquelles doivent faire face les pays donateurs à cause de la crise financière mondiale doivent être considérées comme une occasion à saisir afin de rationaliser les interventions de la communauté internationale et de les rendre plus efficaces. Le moment est venu de progresser rapidement afin d'appuyer les efforts des pays cherchant à consolider la paix et à jeter les bases du développement qui permet une réduction de la pauvreté. Nous devons continuer de travailler ensemble afin que cela devienne possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. McKechnie de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**Lord Malloch-Brown** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur Muñoz, Alistair McKechnie et Jordan Ryan pour les exposés de ce matin. Je suis quant à moi particulièrement heureux de participer à ce débat. Il s'agit là d'une question à laquelle je suis très attaché, depuis le temps où je travaillais à l'ONU, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Banque mondiale et maintenant en tant que Ministre du Gouvernement britannique. J'espère que le Royaume-Uni pourra jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Le débat d'aujourd'hui a été organisé suite à l'initiative prise l'année dernière par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de mon pays afin de pousser l'ONU à véritablement améliorer sa réaction face aux situations d'après conflit.

Je suis également ravi que le Président du Conseil soit aujourd'hui quelqu'un qui est autant un ami personnel que le représentant d'un pays qui a accompli un travail acharné et qui a une si riche expérience à

partager dans ce domaine. Je pense que vous avoiez à ce poste, Monsieur le Président, nous rappelle avec éloquence que nous devons intensifier nos efforts pour prévenir les conflits dans le monde et diminuer leur nombre, car le coût humain est tragique pour les pays touchés par des conflits. Dans ces pays, un tiers de la population vit dans l'extrême pauvreté, la moitié des enfants ne suivent pas d'enseignement primaire et la moitié des enfants meurent avant leur cinquième anniversaire.

Comme nous le savons à nos dépens, les zones non gouvernées, comme c'est le cas de l'Afghanistan ou de la Somalie, donnent asile à la criminalité et au terrorisme internationaux. Aujourd'hui, le Royaume-Uni et les militaires ougandais, ainsi que ceux des autres États Membres, donnent leur vie pour consolider la paix dans ces pays. Les soldats du maintien de la paix de l'ONU jouent un rôle indispensable et fournissent l'espace nécessaire à la conclusion d'accords de paix et à la protection des plus vulnérables. Nous présiderons un débat du Conseil de sécurité le mois prochain, dans le cadre de notre initiative commune avec la France, pour étudier les moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Néanmoins, le maintien de la paix à lui seul ne suffit pas. Un tiers des pays retombent dans le conflit dans les cinq ans qui suivent la conclusion d'un accord de paix. Il est donc essentiel d'améliorer l'efficacité des opérations de consolidation de la paix. Nous savons ce qu'il faut accomplir dans les pays sortant de conflits – il faut relancer l'économie, créer des emplois qui donnent une solution de rechange à la violence et à la criminalité. Les services essentiels doivent reprendre et la police, les tribunaux et les prisons doivent être rétablis afin que tout un chacun ait accès à une justice responsable et abordable.

En d'autres termes, nous devons aider à reconstituer les fonctions de base d'un État viable, et nous devons le faire rapidement. C'est un créneau essentiel de 24 mois environ après la signature d'un accord de paix. L'expérience nous montre que si nous ne faisons pas ce qui s'impose au cours de cette période, le risque de reprise du conflit augmente de façon vertigineuse.

Nous nous félicitons nous aussi du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (S/2009/304). En me basant sur ce rapport, j'établis

cinq priorités d'action pour les mois à venir. Nous en avons déjà eu un aperçu.

Premièrement, nous devons clairement définir les rôles et les responsabilités de l'ONU et de la Banque mondiale afin de garantir la responsabilité des événements sur le terrain. Deuxièmement, nous devons commencer un examen des capacités civiles afin d'avoir une idée plus claire des insuffisances et de la manière dont ces experts peuvent être déployés plus rapidement pour renforcer les capacités nationales. Troisièmement, il importe de déployer des hauts responsables de l'ONU efficaces et responsables dès le début des opérations afin d'encadrer les acteurs internationaux et de permettre la fourniture de l'aide. Quatrièmement, l'accès à des financements rapides et souples doit être amélioré, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix et de fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Cinquièmement, nous devons nous servir des progrès accomplis jusqu'ici par la Commission de consolidation de la paix. Elle doit s'attacher à résoudre les difficultés dans le domaine de la consolidation de la paix, faire en sorte de mieux coordonner les efforts internationaux et mobiliser des fonds supplémentaires.

Le rapport du Secrétaire général nous fournit le cadre d'une action internationale mieux dirigée, plus cohérente, plus rapide et prévisible au lendemain d'un conflit, mais le véritable test sera la mise en œuvre sur le terrain. Un récent Livre blanc du Royaume Uni intitulé « Building Our Common Future » souligne notre engagement de travailler avec l'ONU, la Banque mondiale et les autres États Membres afin de concrétiser ces idées. Le Secrétaire général a un rôle essentiel à jouer. Nous saluons son leadership. Je demande instamment à tous les États Membres de se conformer à son programme d'action. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion. Les coûts humains seraient tout simplement trop élevés.

**M. Lacroix (France) :** Monsieur le Président, ma délégation souhaite tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette réunion sur un sujet important qui nous tient tous à cœur, saluer votre présence parmi nous, et aussi saluer la présence du Secrétaire général.

Je voudrais faire quelques remarques. Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétariat, et le Secrétaire général pour son rapport, qui constitue certainement la réflexion la plus aboutie à ce jour sur la question de la consolidation de la paix. Il s'agit là d'un grand chantier pour l'ONU, avec un potentiel très

important, comparable à celui de l'outil qu'est devenu aujourd'hui le maintien de la paix.

Mais nous n'en sommes qu'au début de ce processus. Le rapport marque une étape essentielle dans la réflexion sur l'amélioration de la capacité de l'ONU de répondre aux défis de la consolidation de la paix. Il nous faut aujourd'hui poursuivre notre réflexion et nos actions concrètes.

J'aimerais insister sur deux défis. Premièrement, nous sommes encore insuffisamment stratégiques. Un effort d'analyse accru est nécessaire. Avant de pouvoir commencer à enrayer le cycle de la violence et du conflit, il faut d'abord pouvoir en analyser les causes et les facteurs. Cette approche rejoint d'ailleurs celle qui prévaut pour la prévention des conflits.

Il faut ensuite identifier des priorités. Dans les périodes de sortie de conflit, ce n'est pas simplement une règle d'action, c'est aussi la seule manière d'avancer. Nous nous félicitons à cet égard des recommandations du rapport pour rendre les évaluations réalisées par les équipes du Secrétariat plus politiques et suivant une logique de séquence, pour être disponibles plus rapidement. Je voudrais souligner que ce n'est qu'en travaillant sur un nombre limité de priorités que nous serons efficaces. Je crois qu'il s'agit d'une remarque que chacun partage.

Enfin, il faut être constamment opportunistes dans le bon sens du terme, c'est-à-dire rapides, agiles et flexibles. C'est dès le déploiement d'une opération, voire avant même celui-ci, qu'il nous faut commencer à ébaucher une stratégie de consolidation de la paix. Les recommandations formulées dans le rapport pour permettre le déploiement de personnels civils et d'équipes spécialisées et compétentes auprès des représentants spéciaux sur le terrain vont dans le bon sens, et nous espérons qu'elles pourront être menées à bien.

Deuxièmement, de notre point de vue, nous ne sommes pas encore pleinement mobilisés. Il y a des progrès à faire dans ce domaine.

L'ONU a un rôle central à jouer dans le domaine de la consolidation de la paix, car elle seule concentre tous les instruments (politiques, militaires, humanitaires et de développement) sur lesquels nous pouvons appuyer une stratégie efficace. Mais l'ONU est encore largement fragmentée dans ses interventions. Là encore, les recommandations du Secrétaire général visent à améliorer la cohérence de la

réponse à ces défis et nous nous en réjouissons. Nous avons d'ores et déjà quelques exemples probants, en Sierra-Leone ou en République centrafricaine.

Aussi, la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux défis de la consolidation de la paix paraît d'autant plus nécessaire que les actions à entreprendre dépassent les capacités d'intervention d'un seul ou même d'un petit nombre d'acteurs. Le Fonds de consolidation de la paix à lui seul ne pourra pleinement jouer ce rôle si la mobilisation de la communauté internationale n'est pas assurée. Il y a là un rôle que la Commission de consolidation de la paix a déjà commencé à jouer pour les quatre pays qui sont à son ordre du jour, en élargissant la base des donateurs et en s'efforçant d'atteindre les donateurs non traditionnels et même le secteur privé.

Enfin, je voudrais souligner qu'une intervention rapide de la communauté internationale dans cette phase du lendemain immédiat des conflits participe du même souci d'efficacité qui a conduit la France, avec le Royaume-Uni, à proposer une réflexion au Conseil de sécurité sur le suivi et l'amélioration du maintien de la paix. Les mêmes principes s'y appliquent : nécessité d'un meilleur suivi, recours aux indicateurs et aux jalons.

Nous espérons d'ailleurs que la consolidation de la paix sera désormais clairement comprise aussi comme une dimension du maintien de la paix, et non comme seulement la séquence suivante. Cette exigence d'efficacité est la condition d'un engagement durable de la communauté internationale en faveur des pays en sortie de crise.

Pour terminer, je voudrais exprimer le plein soutien de la France au projet de déclaration présidentielle qui nous a été soumis.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de présider cet important débat aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir présenté en personne son rapport très important sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Nous remercions également le Président de la Commission de consolidation de la paix et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que la Banque mondiale, pour leurs vues très utiles. Je suis particulièrement satisfait car le débat d'aujourd'hui montre que l'ensemble du système des Nations Unies considère comme une

priorité absolue le problème de la stabilisation après les conflits.

Au cours de son histoire, l'ONU a été confrontée à une multitude de défis. En dépit de ses meilleurs efforts, elle n'a toutefois pas pu mettre fin aux conflits. Pire encore, les accords de paix ne sont souvent plus respectés au bout de quelques années et enferment les groupes de populations les plus vulnérables dans un cercle vicieux de misère et de conflit.

L'ONU a mobilisé plusieurs instruments pour remédier à cette situation. Tout d'abord, par le déploiement d'opérations de maintien de la paix et l'envoi d'une aide humanitaire et, en matière de développement, l'ONU a contribué à empêcher le retour de la misère et des conflits dans de nombreuses régions du monde. Récemment, la Commission de consolidation de la paix a encouragé un appui intégré, mais généralement bien après qu'un accord de paix a été signé et que les forces de maintien de la paix ont quitté le pays.

Il y a donc là un manque que les instruments déjà en place ne parviennent pas à combler. Dans une société qui sort d'un conflit, les attentes sont élevées en ce qui concerne des niveaux de vie meilleurs et plus sûrs, mais nous avons appris la dure leçon qu'il faut payer le prix fort ultérieurement si nous ne saisissons pas les occasions qui s'offrent à nous en temps opportun.

C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a demandé le très important rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. Aujourd'hui, je voudrais souligner quelques points d'ordre général qui sont particulièrement pertinents pour le travail du Conseil.

Mon premier point concerne les relations du Conseil avec les opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, lorsque nous parlons des lendemains d'un conflit, qui peuvent se prolonger jusqu'à 24 mois après la signature d'un accord de paix, il est important de comprendre clairement quelle relation existe entre les opérations de maintien de la paix et de comprendre de quoi nous parlons, c'est-à-dire la consolidation de la paix. Lorsqu'un accord de paix est le résultat des efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU, la situation en matière de sécurité demeure très fragile, c'est pourquoi l'accord est souvent suivi du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, dotée d'un mandat du Conseil de sécurité. Dans ce cas, nous devons voir plus précisément dans quelle mesure le mandat d'une

opération de maintien de la paix mandatée par le Conseil de sécurité peut être élargi pour inclure des activités de consolidation de la paix telles que, entre autres, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gouvernance démocratique, l'état de droit et l'appui au renforcement des capacités.

Récemment – notamment au cours des huit ou neuf dernières années, il me semble – le Conseil a autorisé certaines de ces activités dans de récents mandats d'opérations de maintien de la paix. Toutefois, il y a manifestement une limite de la mesure dans laquelle l'opération de maintien de la paix elle-même peut s'acquitter de toutes ces activités de consolidation de la paix, qu'il s'agisse de la gamme des compétences, des bureaux d'exécution, des autorités d'appui au Siège et des méthodes de financement nécessaires.

D'autre part, si certaines de ces activités de consolidation de la paix sont exécutées par d'autres entités – que ce soit des entités de l'ONU ou non – en parallèle avec les opérations de maintien de la paix, nous devons envisager de quelle manière la mission peut être mieux coordonnée et être en harmonie avec les autres activités. Par conséquent, l'examen approfondi par le Conseil de la mise en œuvre efficace des opérations de maintien de la paix est important, y compris les travaux en cours du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons les initiatives du Secrétaire général, notamment l'initiative « Nouveaux horizons », qui se révèle très utile. Elles font toutes partie intégrante des efforts de l'ONU visant à répondre de manière plus forte et plus cohérente aux menaces internationales.

Je voudrais aussi souligner qu'il est important que le Conseil de sécurité reconnaisse que les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent être menées non pas les unes à la suite des autres, mais simultanément.

Mon second point concerne la stratégie et l'encadrement. L'une des caractéristiques de la consolidation de la paix après les conflits – à la différence des opérations de maintien de la paix – est la nécessité d'une participation active d'une grande diversité d'experts et de nombreux acteurs et de programmes qui intègrent diverses méthodes de travail et de financement. Il est donc indispensable que les différentes instances de l'ONU et autres parties

prenantes travaillent de façon cohérente et coordonnée dès le départ.

Par l'instauration de partenariats, les dirigeants nationaux et les différents partenaires doivent partager une vision commune de ce qu'ils cherchent à accomplir afin de ne pas replonger dans une situation de conflit. L'appropriation nationale est prioritaire, comme chacun l'a souligné jusqu'ici. Cependant, nous devons reconnaître que, au lendemain d'un conflit, les capacités nationales sont très limitées. Par conséquent, tout en respectant pleinement l'appropriation de chaque pays, l'ONU doit jouer un rôle moteur et adopter une approche orientée vers l'action, dans un premier temps, avec un plan des priorités simplifié et par la suite avec une stratégie intégrée. Nous devons faire preuve de souplesse en ce qui concerne les séquences, simplifier la planification et établir des priorités quant aux projets pour agir rapidement. Il est essentiel de produire un résultat visible et concret afin de gagner la confiance de la population locale, avant même de mettre en place une stratégie intégrée élaborée.

Pour que les différents acteurs adoptent une vision et une cohérence communes, nous avons besoin d'un leadership fort. Le représentant de l'ONU le plus haut placé sur le terrain est généralement chargé de parvenir à rassembler les partenaires autour d'une table et de mobiliser les ressources. Il est tout aussi important de s'assurer que les représentants sur le terrain reçoivent des instructions coordonnées et un appui de la part du Siège. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de renforcer son mécanisme de coordination de haut niveau au Siège. Les responsabilités du département chef de file ainsi que des autres départements, programmes et fonds au Siège doivent être clairement définies afin de maximiser les effets et les ressources.

Mon troisième point concerne les capacités d'exécution, humaines et financières. Afin de déployer des efforts de consolidation de la paix selon un schéma ou un plan des priorités, nous avons besoin de renforcer les capacités d'exécution. Ici, les civils qui possèdent une grande expérience dans une vaste gamme de domaines spécialisés sont indispensables. Les recommandations telles que la mise à disposition permanente d'une équipe de réaction rapide – telle que mentionnée dans le rapport du Secrétaire général – la création de listes et la formation, sont des points importants qui méritent d'être examinés de manière détaillée et d'être mis en place de façon prioritaire.

L'ONU devrait également puiser dans les ressources de connaissances et de compétences de certains États Membres, particulièrement ceux du monde en développement. Pour sa part, le Japon a lancé un programme de formation, il y a trois ans, destiné à des experts asiatiques en consolidation de la paix, au Centre pour la consolidation de la paix à Hiroshima. Nous sommes prêts à appuyer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

La mobilisation de ressources supplémentaires revêt une importance vitale. Les recommandations qui visent à créer un nouveau genre de fonds d'affectation spéciale pluridonateurs – destiné à un pays en particulier ou de portée générale – et à étendre les termes de référence du Fonds de consolidation de la paix doivent être examinées avec attention pour ce qui est de leur faisabilité. Dans la situation actuelle, où le budget de maintien de la paix est grand consommateur de ressources, et à la lumière des exigences de ressources substantielles nécessaires au lendemain d'un conflit – nous parlons ici de ressources d'une tout autre ampleur – nous devons tous faire preuve d'imagination et utiliser au mieux les canaux existants, notamment les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement. La création de nouveaux mécanismes financiers doit être intéressante du point de vue des donateurs. Nous avons aussi besoin de trouver des partenaires non traditionnels et d'élargir notre base de donateurs.

Enfin, il ne fait aucun doute que la Commission de consolidation de la paix a joué un rôle extrêmement important afin de mobiliser un appui destiné à quatre pays spécifiques qui ont été désignés par le Conseil de sécurité. Ils déploient des efforts importants, dans la majorité des cas après l'achèvement des opérations de maintien de la paix. La force et l'avantage comparatif de la Commission de consolidation de la paix résident dans son pouvoir fédérateur et de coordination, qui est fondé sur une stratégie intégrée élaborée. Je pense que ce qui est nécessaire à présent, c'est de consolider les acquis de la Commission plutôt que d'étendre ses responsabilités au-delà de ses capacités.

Bien évidemment, le Japon est ouvert à l'idée d'examiner la manière dont la Commission de consolidation de la paix peut se différencier dans la première phase du relèvement après le conflit. Mais nous devons nous rendre compte que les activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit exigent d'autres méthodes de travail et mécanismes

d'appui – pas seulement sur le terrain, mais également au Siège – que ceux qui ont été utilisés ces dernières années. Nous devons également reconnaître que, dans la situation qui nous occupe, les opérations de maintien de la paix sont le plus souvent déployées en parallèle. Par conséquent, je pense qu'il incombe au Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe de tutelle, de jouer son rôle en chargeant la Commission de consolidation de la paix de dispenser conseils et assistance sur des aspects spécifiques des défis posés par la consolidation de la paix.

Pour terminer, nous espérons sincèrement saisir cette occasion et faire en sorte que l'ONU puisse renforcer sa réponse dans les situations de relèvement rapide après un conflit.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, les États-Unis se félicitent de votre présence aujourd'hui et expriment leur gratitude à l'occasion de ce débat sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour ses observations ainsi que l'Ambassadeur Muñoz, M. Ryan et M. McKechnie pour leurs exposés. Nous exprimons en outre notre gratitude au personnel de l'ONU à travers le monde, qui s'emploie à aider les pays à faire la difficile transition du conflit vers la paix.

Trop de populations qui ont enduré les difficultés de périodes de conflit connaissent une violence et une instabilité persistantes. Elles manquent souvent des conditions requises pour rétablir la gouvernance, relancer les économies et reconstruire les communautés. Le renforcement des processus de paix menacés peut souvent détourner les grands efforts nécessaires pour mettre les pays sur le chemin d'une stabilité et d'un développement à long terme.

L'objectif suprême de nos efforts de consolidation de la paix doit être d'aider les autorités locales à édifier les capacités leur permettant de gérer leur propre transition vers le relèvement. Cela signifie qu'il faut les aider à rétablir les fonctions fondamentales de la gouvernance, à créer les conditions du relèvement économique et à instaurer un climat sûr dans lequel les populations touchées puissent commencer à reconstruire leur vie qui a volé en éclats.

Bien qu'outre l'ONU, d'autres acteurs aient un rôle à jouer en matière de consolidation de la paix, une Organisation des Nations Unies efficace peut constituer

une base incomparable pour la cohésion des efforts et pour leur succès. Le rapport du Secrétaire général (S/2009/304) propose une feuille de route claire pour que le système des Nations Unies fasse en sorte que son aide soit bien conçue, bien dirigée et bien financée. Nous nous félicitons que le Secrétaire général se soit personnellement engagé à veiller à l'amélioration de l'intervention de l'ONU dans les situations d'après conflit.

Les États-Unis appuient vigoureusement les recommandations du rapport en matière de stratégie, de direction et d'obligation de résultat, qui sont autant d'éléments indispensables pour fournir un appui crucial aux autorités nationales, et nous convenons que l'efficacité des capacités et de l'action civiles mises en place devrait être au centre des efforts internationaux déployés à l'appui d'une paix durable. Nous nous félicitons que le rapport mette l'accent sur la nécessité de déployer rapidement des équipes de direction multidisciplinaires très compétentes pour soutenir ces efforts, et nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent placé sur les compétences des pays du Sud, une ressource inestimable mais sous-exploitée.

Je voudrais également souligner l'importante contribution des femmes au relèvement après le conflit et la nécessité de les faire participer aux tâches fondamentales de reconstruction des vies et des communautés.

Le rapport du Secrétaire général fait également un certain nombre d'observations sur le financement des activités menées une fois le conflit terminé. Les États-Unis conviennent qu'une aide précoce et souple est cruciale. Nous appuyons également l'appel en faveur de la revitalisation des efforts visant à renforcer la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le domaine de la consolidation de la paix. La répartition des tâches au sein du système des Nations Unies et entre l'ONU et les autres partenaires clefs demeure une priorité fondamentale pour nous, et nous insistons sur la nécessité d'obtenir des progrès dans ce domaine.

Les efforts pour édifier les capacités nationales doivent être déployés très tôt. Le développement des capacités ne saurait attendre le jour où la présence internationale chargée d'assurer la sécurité quitte le pays. Il faut très tôt accorder une attention soutenue aux exigences de la consolidation de la paix, et ce, en parallèle des efforts de maintien de la paix, pour assurer un passage réussi vers une paix durable. À cette

fin, nous sommes favorables à ce qu'un dialogue soit établi très tôt avec la Commission de consolidation de la paix.

Les États-Unis vont s'employer à veiller à ce que le Conseil tienne plus tôt compte de la consolidation de la paix dans ses décisions relatives aux opérations de paix et dans son examen des mandats. Nous avons déjà fait part de notre intention d'analyser les principales exigences de la consolidation de la paix lorsque nous procéderons à l'examen des missions de maintien de la paix au Libéria et en Haïti cet automne.

Les membres du Conseil auront prochainement la possibilité d'examiner les questions relatives à la médiation, à la consolidation de la paix et au maintien de la paix, notamment l'initiative « Nouveaux horizons » lancée par l'ONU. Les États-Unis estiment que l'heure est venue d'avancer sur ces questions de manière plus intégrée.

Enfin, nous appuyons pleinement le projet de déclaration présidentielle présenté par la délégation ougandaise.

**M. Puente** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de votre présence, Monsieur le Président, à cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport (S/2009/304), qui présente à la fois l'expérience acquise et les analyses réalisées ces 20 dernières années dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, à M. Jordan Ryan et à M. Alastair McKechnie.

Ma délégation convient avec le Secrétaire général que la période qui suit immédiatement la fin des hostilités est cruciale pour jeter les fondations d'une véritable consolidation de la paix. Au cours de cette phase initiale, il est essentiel que les principaux acteurs coopèrent et coordonnent leurs efforts pour mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'action qui soient cohérents et globaux. De toute évidence, il est nécessaire d'établir des priorités au cours de cette étape cruciale qui suit le conflit. Une fois que des progrès ont été enregistrés dans le domaine de la sécurité et que les besoins fondamentaux de la population ont été satisfaits, nous estimons qu'il faut en priorité prendre des mesures destinées à restaurer les institutions gouvernementales légitimes, qui soient considérées comme représentatives de tous les groupes nationaux, et d'amorcer des réformes politiques, juridiques, économiques et administratives qui

permettent l'instauration de relations harmonieuses et efficaces entre l'État et la société.

Le Mexique a toujours affirmé que la prise en main nationale est un élément fondamental des efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi, parallèlement à l'appui collectif apporté par les acteurs internationaux, les mesures prises doivent viser essentiellement le renforcement et la promotion des capacités et de l'autosuffisance nationales, sans ignorer la nécessité de trouver un bon équilibre entre la responsabilité locale et l'appui international, comme l'a indiqué le Secrétaire général.

Dans ce contexte, les efforts politiques en faveur de la réconciliation sont particulièrement importants. La confiance et la réconciliation nationale sont des facteurs clefs pour définir un cadre de travail qui intègre les priorités fixées par les acteurs locaux eux-mêmes, qui bénéficie de l'appui des équipes internationales et qui comporte une vision globale du rôle de l'ONU dans les domaines politique et humanitaire ainsi qu'en matière de sécurité et de développement.

Le programme présenté par le Secrétaire général souligne qu'il importe d'améliorer la cohérence et la coordination, de définir clairement les tâches et les responsabilités, de promouvoir les capacités nationales, de garantir des ressources prévisibles, d'analyser les besoins et la situation des pays concernés, et de renforcer l'obligation de résultat. Selon nous, ces domaines sont essentiels pour améliorer l'intervention de l'ONU en matière d'activités de reconstruction. Le Mexique appuie les mesures visant à atteindre ces objectifs, ainsi que les initiatives du Secrétaire général pour trouver le personnel qualifié et compétent, capable de mener à bien les tâches complexes qu'exigent les activités de l'Organisation tant au Siège que sur le terrain, en recourant notamment aux fonctionnaires permanents et aux professionnels spécialisés dans la consolidation de la paix.

Il convient de mentionner tout particulièrement l'initiative visant à recruter du personnel qualifié en provenance de l'hémisphère sud, ainsi que l'accent mis sur les femmes, dont la participation dans les activités de consolidation de la paix nous paraît essentielle. Le Mexique appuie la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général de créer un mécanisme de haut niveau pour veiller à ce que le personnel de direction et les équipes régionales d'appui soient prêts à appuyer les activités d'après conflit. Nous proposons que ce



mécanisme soit dirigé par une personnalité éminente venue du Sud, et nous attendons avec intérêt d'obtenir des informations plus spécifiques sur la composition et les fonctions de ce mécanisme.

Ma délégation estime que l'Accord-cadre de partenariat signé avec la Banque mondiale représente une avancée pour les efforts de consolidation de la paix. Nous espérons qu'il permettra d'améliorer la coordination stratégique et de renforcer l'impact des efforts collectifs.

En ce qui concerne les donateurs, nous convenons avec le Secrétaire général que des mesures doivent être prises pour instaurer des modalités de financement souples, rapides et prévisibles et dotées d'une meilleure tolérance du risque. Il serait utile également d'encourager les donateurs à verser leurs contributions conformément aux calendriers prévus, afin que les stratégies mises en œuvre disposent en temps voulu des financements nécessaires.

Le Mexique estime que la Commission de consolidation de la paix accomplit un travail fondamental pour encourager une approche cohérente et intégré du travail de reconstruction au lendemain d'un conflit. Mon pays salue les résultats obtenus à ce jour par la Commission et l'encourage à approfondir et élargir son rôle consultatif auprès des pays qui sont inscrits à son ordre du jour et à veiller à effectuer un suivi régulier des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix. Ma délégation estime que la Commission doit, en coordination avec les autres acteurs des Nations Unies, jouer un rôle central dans la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général. Selon nous, le Conseil de sécurité n'est pas le seul à devoir solliciter plus activement l'avis de la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient le faire également, afin d'accroître la cohérence, de faciliter la mobilisation des ressources et d'améliorer la coordination des efforts avec les autres entités en dehors du système, et de collaborer avec les acteurs locaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix.

Le Mexique a participé aux activités menées au Liban, au Timor-Leste, en Haïti, en Iraq et en Bosnie-Herzégovine en soutenant les efforts déployés par les Gouvernements de ces pays afin de renforcer leurs institutions électorales. Nous avons également présenté des propositions de coopération électorale dans le

cadre des stratégies de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et au Burundi. Le Mexique continuera de contribuer à instaurer un environnement propice à la paix dans les pays sortant tout juste d'un conflit en fournissant une assistance technique et en formant ceux qui prennent des décisions en matière électorale, au besoin.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer son appui au projet de déclaration présidentielle présenté par la délégation ougandaise.

**M. Viločić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue parmi nous, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider la présente séance. Nous remercions également votre délégation d'avoir organisé ce débat qui nous permet de porter notre attention sur une question qui non seulement mérite l'attention soutenue du Conseil de sécurité, mais doit également être abordée de façon cohérente et coordonnée. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous et de sa déclaration dans laquelle il nous a présenté des mesures concrètes pour aller de l'avant dans la mise en œuvre des actions prescrites dans la déclaration présidentielle que le Conseil a adoptée l'année dernière (S/PRST/2008/16) sous la présidence du Royaume-Uni. Nous tenons évidemment également à remercier l'Ambassadeur Muñoz et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale pour leurs interventions aujourd'hui.

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne, mais je tiens à faire quelques observations à titre national. La reconstruction et la stabilisation après un conflit ont été reconnues comme étant indispensables pour jeter les bases d'une paix durable et viable. Le succès rapide des efforts de consolidation de la paix est sans aucun doute dans l'intérêt de tous, car un échec dans le domaine de la consolidation de la paix représente un risque réel de retour à la violence et d'une reprise de la guerre. Comme la période propice pour agir après un conflit ne dépasse probablement pas quelques années – environ deux ans –, il est indispensable que ceux qui sont chargés de la consolidation de la paix soient prêts à intervenir immédiatement et à appuyer rapidement les autorités nationales, parallèlement au déploiement d'une opération de maintien de la paix. Il faut avoir des objectifs clairs, une direction et une coordination efficaces, des ressources suffisantes et un mandat adéquat pour consolider l'état de la sécurité, engranger

les dividendes de la paix, renforcer la confiance dans le processus politique et étayer les efforts des pays visant à raffermir la paix dans un climat très instable.

Nous estimons que le rapport du Secrétaire général (S/2009/304) dont nous sommes saisis contribue considérablement à la cohérence et à l'intégration des efforts, dans la pratique, en identifiant les défis auxquels nous devons faire face et en proposant un certain nombre de mesures concrètes pour renforcer les capacités de l'ONU d'appuyer les efforts nationaux visant à mettre fin à la guerre et à instaurer une paix durable. Nous nous félicitons tout particulièrement des cinq points que le Secrétaire général a soulignés et, à cet égard, nous lui apportons notre plein appui.

La Croatie constate avec plaisir que l'approche adoptée par le Secrétaire général appuie énergiquement le concept d'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix. Notre propre expérience durant la guerre imposée à la Croatie dans les années 90, lorsqu'un certain nombre de missions et d'organismes des Nations Unies opéraient sur le terrain, nous a permis de conclure que les acteurs extérieurs peuvent venir avec les meilleures intentions, mais, dans certains cas, ils n'ont pas été capables de comprendre les besoins réels de la population ou de coopérer d'une façon efficace entre eux ou avec les institutions locales concernées. Des acteurs extérieurs agissant seuls peuvent parfois être mal outillés pour reconstruire les institutions d'un État dévasté par la guerre. Les efforts de consolidation de la paix ancrés au niveau national sont inextricablement liés à leur légitimité et leur viabilité. Les acteurs nationaux doivent engranger les premiers dividendes de la paix.

Nous estimons qu'assurer la viabilité est la principale priorité s'agissant des opérations de paix en général. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, il n'y a pas de solution rapide. Il peut y avoir des possibilités juste après un conflit où la paix est possible, mais il y a également toute une série de petites actions et de mesures pratiques, ce qu'on appelle le quotidien d'une opération de maintien de la paix, qui méritent notre pleine attention.

Nous devons consolider les premiers succès et les premiers résultats obtenus sur le terrain; nous n'avons pas le droit de nous laisser décourager par les obstacles auxquels nous devons inévitablement faire face et les revers que nous devons essayer. De même, nous pensons que le renforcement des capacités est essentiel

et pourrait facilement être la question la plus fondamentale dans le domaine du maintien de la paix. Nous devons également tenir compte de la question inévitable des auteurs de troubles, que nous devons affronter avec patience et résistance.

Pour la Croatie, la clef de voûte des efforts internationaux de consolidation de la paix demeure au sein de l'architecture des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix, qui, avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, est le mécanisme clef pour assurer la plus grande cohérence des efforts internationaux, notamment pour l'une des questions clefs : le financement à long terme de la consolidation de la paix. En tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est bien placé pour présenter des propositions pour une consolidation de la paix intégrée et pour donner son avis sur les situations qui sont inscrites à son ordre du jour.

Bien que l'on attende de plus en plus de l'ONU qu'elle joue un rôle de chef de file sur le terrain, elle n'est souvent qu'un acteur parmi tant d'autres sur place. Le rapport souligne à juste titre qu'il est nécessaire d'établir des partenariats stratégiques, notamment avec la Banque mondiale. De tels partenariats doivent être basés sur la reconnaissance d'avantages comparatifs clairs des différents acteurs aux niveaux international, régional et sous-régional, tout en combinant les sphères du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et du développement. Ceci, à son tour, souligne la nécessité de définir plus clairement le rôle et les responsabilités des différents acteurs, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors, et la nécessité d'avoir des mandats bien définis qui soient complémentaires, réalisables et qui se renforcent mutuellement.

La Croatie remercie le Secrétaire général d'avoir présenté un programme d'action concret dont le but est de renforcer la réactivité de l'ONU immédiatement après un conflit, grâce à une conduite efficace des opérations, une meilleure coordination et une meilleure transparence, et grâce à un déploiement civil et à un financement prévisibles. Nous appuyons ce programme et, en particulier, ses recommandations visant à renforcer l'équipe de direction des Nations Unies sur le terrain et à la rendre plus efficace et responsable, à promouvoir une évaluation commune et un processus de planification intégré et à consolider d'une manière

stratégique des programmes individuels qui sont en concurrence.

En toutes circonstances, les acteurs locaux et le développement de leurs capacités doivent rester au cœur du processus. Afin de répondre aux priorités en matière de consolidation de la paix, l'ONU doit contribuer au déploiement d'experts civils, et nous nous félicitons des mesures proposées par le Secrétaire général visant à renforcer et à améliorer les capacités existantes. Nous reconnaissons également que la réussite dépend largement d'un appui et de mécanismes de financement fiables.

La Croatie estime que le texte du projet de déclaration présidentielle que nous adopterons aujourd'hui reflète les principaux messages qui se sont dégagés de ce débat, et nous l'appuyons. Nous estimons que les efforts déployés pour améliorer notre réactivité lorsque nous devons faire face à une situation après un conflit en adoptant une approche plus cohérente, plus efficace et plus ciblée, font partie intégrante de l'effort plus général pour renforcer la capacité de l'ONU de jouer au mieux le rôle qui lui incombe en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, d'une manière intégrée et cohérente.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur la consolidation de la paix (S/2009/304) et le remercier de sa présence parmi nous. Nous tenons également à remercier Lord Malloch-Brown, l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Ryan et M. McKechnie, de leur participation et de leurs contributions à ce débat.

Le Costa Rica estime que la consolidation de la paix n'est pas quelque chose à laquelle nous devons penser seulement quand nous atteignons le dernier stade d'une opération de maintien de la paix. C'est en fait un objectif que nous devons garder à l'esprit au moment même où nous envisageons une intervention de l'ONU, comme cela a été rappelé à maintes reprises aujourd'hui. Nous encourageons la communauté internationale à intégrer ces éléments dès les étapes initiales des missions de maintien de la paix. Si la communauté internationale, dirigée par le système de Nations Unies, agit avec rapidité, cohérence et efficacité, elle augmentera considérablement les possibilités de consolider la paix et jettera les bases d'un développement durable.

Nous devons toujours garder à l'esprit que la consolidation de la paix est avant tout une responsabilité nationale qui exige principalement la participation des acteurs nationaux pour la construction d'une paix viable et durable. En conséquence, la consolidation de la paix doit être centrée sur le renforcement des capacités nationales. Le renforcement des autorités visant à leur permettre d'exercer leurs responsabilités constitue le socle sur lequel la société érigera la coexistence, la réconciliation et la tolérance et élaborera un projet commun en tant que nation.

Toutefois, cette responsabilité est également une responsabilité partagée que la communauté internationale doit appuyer activement, comme l'a signalé le Secrétaire général, sous une autorité internationale bien établie, capable de coordonner un effort cohérent dans le cadre d'une stratégie commune qui donnera des résultats tangibles et crédibles.

L'ONU doit apporter une réponse rapide et efficace aux pays dévastés par les conflits, ce qui exige le renforcement des capacités nationales existantes et un déploiement important capable d'appuyer les efforts nationaux dans les tâches les plus diverses. Les efforts de la communauté internationale se concentrent fréquemment sur la présence nécessaire de forces dont l'objectif est de mettre un terme à la violence. Le Costa Rica estime qu'il est nécessaire d'augmenter les contingents d'experts civils internationaux disponibles pour répondre aux besoins les plus divers en matière de renforcement des capacités nationales à tous les stades de l'intervention.

La pauvreté et les inégalités économiques et sociales représentent une menace pour la viabilité des progrès accomplis au cours des opérations de maintien de la paix. Afin de lutter contre ces menaces, il importe de promouvoir la croissance économique et la justice. La relance de l'économie est essentielle, tout comme la création rapide d'emplois, en particulier pour les jeunes et les ex-combattants démobilisés.

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans ces tâches car elles sont, dans la majorité des cas, les premières victimes des conflits, et leur concours est indispensable pour relancer l'économie ainsi que le processus de réconciliation et de consolidation de la paix. L'ONU doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les femmes et leurs enfants à toutes les étapes des conflits et promouvoir leur participation active aux tâches de rétablissement et de consolidation de la paix.

La question de la viabilité de la paix liée à la croissance économique n'aura pas le succès escompté, si l'on ne tient pas également compte de l'égalité. Les politiques publiques et les pratiques déontologiques qui favorisent l'égalité des chances en matière d'accès aux services publics essentiels tels que l'éducation et la santé, sont indispensables afin d'engranger rapidement les dividendes de la paix au cours du processus. Qui plus est, la coopération au développement joue un rôle essentiel pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix, mais aussi pour jeter les bases du développement durable.

La réduction des dépenses militaires est l'une des manières les plus efficaces de stimuler le développement socioéconomique. Le Costa Rica en est un exemple clair. Le fait de réaffecter les dépenses militaires aux secteurs ayant un impact social a porté ses fruits dans mon pays, même pour les plus sceptiques, a garanti à la population des niveaux de développement humain relativement élevés et nous a permis de renforcer notre contribution à la paix et à la stabilité régionales. Si l'intervention de la communauté internationale encourage et stimule la décision des pays en situation d'après conflit de réduire leurs dépenses militaires et d'investir davantage dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement, de réduire leurs dépenses en armement et en hommes, cela offrira sans aucun doute plus d'occasions de récolter d'importants dividendes de la paix.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour saluer le travail de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui de cette commission. Nous estimons que l'expertise fournie par ces deux organismes peut s'avérer précieuse dans l'élaboration des mandats des missions de maintien de la paix autorisées par ce Conseil.

Nous remercions également le Secrétaire général pour son engagement dans ce domaine, ainsi que pour son rapport, qui représente selon nous une avancée considérable dans le domaine des processus de consolidation de la paix et qui, parallèlement à son programme d'action, marque le début de la mise en œuvre d'initiatives de promotion de la paix. J'entends par paix non seulement l'absence de conflits, mais également une paix durable et viable basée sur la réconciliation, la coexistence et la tolérance, et centrée sur la conviction que l'objectif commun du pays est d'éliminer les causes et les motivations du conflit.

Je voudrais témoigner de la reconnaissance et de l'appui de mon pays pour le travail accompli sur le projet de déclaration présidentielle présenté par l'Ouganda au terme de ce débat.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait le déplacement jusqu'à New York pour présider la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2009/304) et nous souhaitons le remercier pour sa présence et pour la présentation de son rapport. Nous remercions également l'Ambassadeur Muñoz et M. McKechnie pour leurs exposés respectifs.

La consolidation de la paix est un concept nouveau qui est apparu à la suite de la guerre froide. En 1992, l'ancien Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali a, dans son Agenda pour la paix (S/24111), évoqué pour la première fois le concept de consolidation de la paix. Cela a représenté un nouveau jalon dans le système de sécurité collective de l'ONU à l'issue de la mise en place d'opérations de maintien de la paix. Cela montre que la communauté internationale a réalisé que la fin d'un conflit n'est pas nécessairement synonyme d'avènement de la paix. La consolidation de la paix après le conflit est essentielle pour établir une paix et une sécurité durables dans les pays sortant d'un conflit.

Au cours des 10 dernières années et même auparavant, l'ONU a joué un rôle très important dans la consolidation de la paix après les conflits avec un succès certain, et elle a également accumulé une riche expérience. En 2005, lors de la création de la Commission de consolidation de la paix, un grand pas en avant a été réalisé en matière de consolidation de la paix.

Néanmoins, l'ONU est également confrontée à de nombreux problèmes dans le domaine du maintien de la paix. Dans certaines circonstances, la prise en charge nationale n'est pas pleinement reconnue, les interventions dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits n'ont pas lieu en temps opportun, les contributions financières sont insuffisantes et la coordination bilatérale est insuffisante.

La Chine appuie les efforts visant à continuer de renforcer les capacités et le rôle de chef de file de l'ONU en matière de consolidation de la paix, de coordination et de cohérence des activités de consolidation de la paix.

Je voudrais faire les quatre remarques suivantes. Premièrement, le respect de l'appropriation nationale est un principe essentiel de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. La première tâche de consolidation de la paix est de rétablir les mécanismes de gouvernance des pays concernés. Ces pays, ainsi que leurs dirigeants politiques, doivent placer les intérêts nationaux au-dessus de tout le reste. Ils doivent respecter et mettre en place efficacement des accords de paix et régler leurs différends par le dialogue et la concertation fondés sur un attachement à la réconciliation nationale, à la reconstruction démocratique et au relèvement et au développement économiques.

Lorsque la communauté internationale s'engage dans des efforts de consolidation de la paix, elle doit écouter les points de vue des gouvernements et des populations des pays concernés et respecter pleinement les traditions politiques, culturelles, juridiques et religieuses des pays touchés. Les stratégies d'aide internationale doivent être adaptées aux besoins spécifiques des pays touchés et prendre pleinement en compte des priorités de ces pays.

Il ne saurait y avoir qu'un seul et unique modèle de consolidation de la paix qui s'appliquerait à tous. Les stratégies de consolidation de la paix doivent être adaptées aux conditions spécifiques des pays touchés. Il faut s'attacher au renforcement des capacités et à la formation du personnel pendant la mise en œuvre des processus de consolidation de la paix. La priorité doit être donnée au personnel et aux compétences qui existent déjà dans les pays concernés.

Deuxièmement, un financement suffisant constitue une garantie fondamentale de la consolidation de la paix efficace après un conflit. Les pays qui sortent d'un conflit sont principalement ravagés par la guerre et se trouvent dans un état chaotique. Leur administration et leurs capacités de développement sont inadaptées. Il est indispensable que la communauté internationale leur apporte un appui et une aide rapide en temps opportun. Le Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux ont joué un rôle très important et ont fourni de nombreuses ressources, cependant ils restent incapables de faire face aux vrais besoins. La Chine est favorable à l'amélioration du fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix en ce qui concerne les décaissements et le renforcement des évaluations de résultats ainsi que de l'obligation redditionnelle.

Le Secrétaire général a recommandé qu'à la lumière des besoins particuliers des pays concernés, les donateurs axent leur réflexion sur l'aide afin de créer un modèle d'aide souple et rapide disposant d'un financement prévisible et envisagent la création de circuits de financement novateurs, comme par exemple des fonds spécifiques à un pays. Ces recommandations méritent d'être sérieusement analysées.

Troisièmement, il est indispensable de coordonner les activités aux différents stades du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix pour instaurer une paix durable dans les pays concernés. Les conflits dans le monde sont aujourd'hui de plus en plus complexes et divers. Les objectifs de la consolidation de la paix exigent une stratégie systématique intégrée. La consolidation de la paix doit être prise en compte au début de la période de maintien de la paix. Ce n'est que lorsque la situation en matière de sécurité aura été stabilisée, lorsqu'un gouvernement pleinement représentatif sera en place et lorsque la réconciliation nationale sera encouragée que les conditions pour une reconstruction et un relèvement économiques pourront exister. Ce n'est que lorsque la reconstruction et le relèvement économiques sont possibles que le peuple engrange les dividendes de la paix et que des bases politiques solides peuvent être posées. La justice et l'état de droit constituent les conditions nécessaires à la stabilité et au développement des pays et régions qui sortent d'un conflit. Mais sans développement, la justice et l'état de droit ne sont que des châteaux de sable. La lutte contre l'impunité doit aller de pair avec le besoin général d'un dialogue politique et une réconciliation nationale rapide.

Quatrièmement, le renforcement de la coordination et de la cohérence entre les institutions multilatérales et les pays donateurs constitue un canal important pour créer des synergies au sein de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix après un conflit. L'ONU doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la consolidation de la paix et doit établir et coordonner des relations stables et harmonisées avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres partenaires internationaux, et consolider pleinement les ressources destinées à l'aide provenant des divers fonds. Les institutions et les entités de l'ONU doivent mettre en place un partage net des responsabilités pour renforcer la coopération. La Commission de consolidation de la paix, étant le principal organe

chargé de coordonner les efforts de consolidation de la paix déployés par l'ONU, doit jouer un plus grand rôle dans l'harmonisation des efforts internationaux en matière de consolidation de la paix.

À présent, l'Afrique n'est pas seulement un continent important s'agissant des opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais également le centre des efforts de consolidation de la paix entrepris par l'ONU. La communauté internationale doit renforcer son aide à la consolidation de la paix en Afrique afin d'aider les pays touchés à améliorer leurs capacités de consolidation de la paix, de relèvement et de reconstruction.

La Chine est en faveur du renforcement du rôle de l'Union africaine dans les efforts de consolidation de la paix. Nous invitons la communauté internationale à continuer d'offrir son aide à l'Afrique afin d'aider ses pays à sortir des conflits et des troubles et à instaurer une situation de stabilité et de développement.

L'échec ou le succès des efforts de consolidation de la paix en Afrique constituera une épreuve décisive pour les mécanismes de consolidation de la paix de l'ONU. Nous espérons que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et les autres entités et instances concernées œuvreront ensemble pour renforcer progressivement les capacités de consolidation de la paix de l'ONU et contribuer positivement au maintien de la paix dans le monde.

**M. Çorman** (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour accueillir Votre Excellence et saluer la présidence ougandaise pour avoir organisé cette réunion opportune sur la consolidation de la paix après un conflit et élaborer le projet de déclaration présidentiel auquel nous souscrivons pleinement. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/304) et son exposé substantiels qui comportaient des évaluations et des recommandations précieuses sur la manière de développer les activités de l'ONU concernant la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je souhaite également remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement et le représentant de la Banque mondiale pour leurs précieuses contributions.

Je vais tenter de ne pas répéter ce qui a déjà été dit à cette table concernant le rapport du Secrétaire général. En résumé, nous appuyons le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour rationaliser la réponse de l'ONU dans les situations suivant immédiatement les conflits et nous partageons ses idées concernant la voie à suivre. Cependant, je voudrais souligner et reprendre certains points qui sont à nos yeux importants.

Comme l'expérience l'a montré, réaliser la paix est souvent plus difficile que gagner la guerre. Dans les premiers temps, les processus de paix sont souvent fragiles et le retour au conflit constitue une menace d'autant plus grande. Le risque d'échec est donc très élevé si l'on n'appuie pas la paix dès le début. À cet égard, les deux premières années qui suivent la fin d'un conflit représentent sans doute la période la plus déterminante, au cours de laquelle on peut soit jeter les bases d'une paix durable, soit se diriger vers une impasse en dépit des bonnes intentions.

Il est également indéniable que des résultats tangibles au cours de cette période ne peuvent être obtenus que si l'on couvre de manière intégrée les aspects politiques, sociaux, humanitaires et économiques, ainsi que les besoins en matière de sécurité. Dans ce contexte, comme cela a été souligné lors du débat thématique organisé le 29 juin dernier sous la présidence turque du Conseil, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont indissociables et forment un tout, et ce n'est qu'en les envisageant de cette manière que le succès peut être au rendez-vous.

L'ONU a sans nul doute un rôle important à jouer en matière de consolidation de la paix. Il est possible d'améliorer considérablement l'intervention des Nations Unies dans les situations d'après conflit, y compris et surtout en prenant les mesures nécessaires pour veiller à ce que toutes les actions menées par le système des Nations Unies visent à atteindre un même ensemble d'objectifs et soient cohérentes. Seule une telle synergie des efforts pour permettre d'obtenir des résultats rapides et efficaces. Nous saluons et appuyons donc les recommandations du Secrétaire général en ce sens.

Cela dit, et en dépit de sa responsabilité fondamentale en qualité de chef de file, l'ONU n'est pas le seul acteur à pouvoir changer les choses sur le terrain au lendemain d'un conflit. De fait, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des défis, une consolidation de la paix efficace suppose un appui

international bien plus vaste. En conséquence, la cohésion et la coordination des activités internationales sont déterminantes pour aider les pays à réussir dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route viable pour la paix. De fait, et pour reprendre les termes du Secrétaire général,

« les autorités nationales, le système des Nations Unies et les autres partenaires internationaux peuvent exercer rapidement un impact collectif beaucoup plus grand si nous nous entendons au départ sur une stratégie dotée d'un ordre de priorité bien défini pour laquelle les ressources correspondent aux mesures à prendre » (S/2009/304, par. 6).

En d'autres termes, la stratégie de consolidation de la paix devrait être élaborée le plus tôt possible, couvrir tous les aspects des besoins propres à une situation d'après conflit, se fonder sur une vision commune entre les partenaires nationaux et internationaux, et s'appuyer sur des ressources financières et des compétences techniques suffisantes.

Qui plus est, la fixation des priorités doit refléter les caractéristiques et les besoins spécifiques du pays concerné, en tenant compte des enseignements tirés des expériences passées et en faisant en sorte que les capacités existantes disponibles soient à la mesure de la tâche à accomplir. Les compétences et l'expérience acquises par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier, peuvent s'avérer extrêmement utiles pour guider le relèvement et la reconstruction après un conflit. Nous pensons également que la Commission de consolidation de la paix, qui gagne rapidement en efficacité, pourrait et devrait jouer un rôle important s'agissant de promouvoir une approche intégrée de la consolidation de la paix. Nous attendons par conséquent avec intérêt l'examen qui aura lieu en 2010 afin d'améliorer encore ses capacités et son efficacité.

Compte tenu de ce qui précède, nous souscrivons au programme en cinq points présenté par le Secrétaire général pour faciliter une intervention plus rapide et plus cohérente de la communauté internationale tout entière, qui tienne compte de tous ces éléments clefs. De manière plus spécifique, nous appuyons vigoureusement l'idée selon laquelle le développement de capacités nationales, et par suite l'instauration du contrôle national, est une priorité fondamentale qui doit dès le début être considérée comme l'élément central de toutes les activités de consolidation de la paix.

De fait, nous devons saisir l'occasion relativement limitée dans le temps qu'offre la période qui suit immédiatement un conflit pour appuyer rapidement et efficacement le développement de capacités nationales dans tous les domaines allant de la sécurité à l'état de droit, de la réconciliation nationale aux processus électoraux, des services socioéconomiques élémentaires au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Consciente qu'il importe de fournir une aide substantielle dans ces domaines clefs, la Turquie continue d'axer sur ces actions concrètes son appui aux sociétés qui sortent d'un conflit. Par exemple, les politiques et programmes que nous mettons en œuvre en Iraq et en Afghanistan, où nous continuons de mener des activités de reconstruction et de développement très ambitieuses, sont précisément conçus pour cet objectif. L'équipe de reconstruction de province déployée par la Turquie à Vardak, en Afghanistan, constitue tout particulièrement un bon exemple de notre approche globale et pluridimensionnelle, dont l'objectif fondamental est l'édification des capacités nationales.

Nous sommes également conscients qu'il importe de disposer d'une capacité civile pouvant être déployée rapidement pour mener ces actions concrètes essentielles. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à élargir la réserve d'experts civils.

Enfin, je voudrais aborder la question du financement. De meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix supposent un meilleur financement. Nous convenons donc que les efforts de consolidation de la paix après un conflit doivent disposer de financements plus souples et plus prévisibles. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix représente un modèle à suivre. La Turquie honore pleinement les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de ce fonds et verse ses contributions sans retard. Nous estimons également, de concert avec le Secrétaire général, qu'il faudrait davantage recourir à la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans les pays et que le partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale devrait être renforcé.

Avant de terminer, je voudrais souligner une fois encore que la Turquie est résolument déterminée à appuyer de toutes les manières possibles l'amélioration des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, et qu'elle entend vivement contribuer à la bonne coordination de l'intervention de la communauté internationale dans la période qui suit immédiatement

un conflit, laquelle offre une occasion cruciale d'édifier et de consolider la paix. Comme l'Ambassadeur Muñoz l'a dit, le moment est venu de passer des paroles à l'action, et la Turquie est disposée à assumer sa juste part de responsabilité dans cette entreprise.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider cette importante séance. Nous sommes très reconnaissants à ce pays frère qu'est l'Ouganda d'avoir pris cette initiative avisée et opportune. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir présenté son très précieux rapport (S/2009/304) et sommes reconnaissants de leurs importantes contributions au Président de la Commission de la consolidation de la paix et aux représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale.

Ces 20 dernières années, l'ONU a beaucoup fait pour prévenir et régler les conflits et pour maintenir et consolider la paix. Bien que l'Organisation puisse s'enorgueillir de plusieurs réussites dans ce domaine, les efforts pour garantir la stabilité et le relèvement économique, en particulier au lendemain d'un cessez-le-feu et de la signature d'un accord de paix, continuent de se heurter à de graves difficultés. Un examen approfondi est nécessaire pour surmonter les obstacles et remédier aux insuffisances et pour définir le moyen le plus rapide de mettre fin à un conflit, de rétablir la confiance entre les différents secteurs de la société concernée, et de mettre en œuvre des programmes encourageant le relèvement économique et le développement durable.

Dans son rapport, le Secrétaire général définit les objectifs les plus importants et les plus pressants de la consolidation de la paix pendant la période qui suit immédiatement un conflit. Il s'agit entre autres d'asseoir la base de la sécurité, d'engranger les dividendes de la paix, de renforcer la confiance dans le processus politique et d'étoffer les principaux moyens dont dispose le pays pour piloter les efforts de consolidation de la paix. Je pense que personne ne peut trouver à redire à ces objectifs, toutefois le véritable défi est de déterminer comment atteindre concrètement ces objectifs prioritaires.

Dans son rapport, le Secrétaire général propose un plan de réaction rapide pour l'ONU et d'autres acteurs afin de faire face aux défis suivants : premièrement, garantir le déploiement rapide d'équipes des Nations Unies plus efficaces avec une structure

plus solide; deuxièmement, fixer des priorités et veiller à ce que les ressources pour les mettre en œuvre soient disponibles; troisièmement, aider l'ONU à promouvoir le contrôle national et à renforcer les capacités nationales dès le début d'une mission; quatrièmement, renforcer et rationaliser les capacités de l'ONU pour identifier le personnel, les experts et les ressources qui peuvent être déployés immédiatement dans une situation de consolidation de la paix après un conflit; et, cinquièmement, coopérer avec les donateurs pour veiller à ce que les mécanismes de financement opèrent plus rapidement et avec une plus grande souplesse, acceptent mieux les risques et soient mieux alignés sur les priorités nationales.

Nous remercions le Secrétaire général et les autres départements de l'ONU d'avoir présenté ces éléments. Cependant, nous pensons que chacun de ces éléments doit de toute évidence faire face à un certain nombre de défis qui exigeront une plus grande efficacité de la part du Secrétariat et des États Membres, cela en dépit de leurs efforts ces dernières années. Je tiens à mettre l'accent sur les deux défis les plus importants qui, à mon avis, sont essentiels pour renforcer et consolider la paix. Ces deux défis sont le renforcement des capacités et le financement.

Nous savons tous qu'après un conflit, les institutions étatiques sont anéanties. Le pays manque de capacités et d'experts sur le terrain. Le système financier est totalement inefficace. Les sources de financement ne sont pas garanties. Ces conditions rendent les gouvernements nationaux incapables de remplir leurs fonctions.

Il ne fait donc aucun doute que la priorité principale en matière de consolidation de la paix est d'instaurer un système politique stable. Cela signifie qu'il faut renforcer et développer les capacités essentielles de l'État afin de rétablir sa légitimité et de fournir des services de base à ses citoyens. Ceci encouragera une reprise économique et renforcera le marché du travail. C'est la raison pour laquelle nous pensons que renforcer ces capacités doit être un élément clef dans tout effort de consolidation de la paix, et ce depuis le départ. Nous pensons que de telles capacités doivent s'appuyer avant tout sur l'expertise disponible au niveau national et, plus tard, sur l'expertise fournie par les pays qui ont la même culture, ainsi que par les organisations régionales et sous-régionales, lorsque cela est possible.



Les principales organisations internationales devraient tirer pleinement profit des capacités locales dans le pays où se place l'intervention. Nous devrions éviter de trop faire appel à des fonctionnaires internationaux pour ne pas porter atteinte aux possibilités d'emploi dans le pays en question. Il importe de renforcer les capacités, pour consolider la paix, dans deux secteurs : la sécurité et les finances.

Le premier secteur joue un rôle important dans la stabilité, la sécurité et la justice, qui sont essentielles pour rétablir la confiance des citoyens dans leur gouvernement et les convaincre que la paix apporte certains avantages. Le deuxième secteur est clairement lié aux recettes de l'État et à leur gestion. S'il n'existe aucun système financier ou régime fiscal, l'État ne sera pas en mesure d'honorer ses obligations ni de fournir des services de base à ses citoyens et il court le risque d'instabilité sociale et de rechute dans le conflit.

Les activités de reconstruction font face à un certain nombre d'obstacles résultant de la limitation des ressources transmises par le biais de mécanismes faibles et souvent inadéquats. Il est donc nécessaire de trouver un moyen de rendre le financement plus souple, prévisible et rapide, aussi bien que suffisant et acheminé en temps voulu. Nous espérons que l'accord-cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale permettra de gérer efficacement le financement provenant de plusieurs donateurs et de faciliter l'utilisation de ces fonds.

Nous espérons également que la Commission de consolidation de la paix jouera un rôle plus important s'agissant de trouver de nouvelles façons d'assurer le financement des activités de consolidation de la paix et d'encourager les donateurs à verser des fonds plus rapidement, avec une plus grande souplesse et en prenant plus de risques. Nous pensons que le Fonds pour la consolidation de la paix peut déployer de plus amples efforts pour combler les écarts entre les annonces de contributions et les fonds réellement disponibles.

Nous nous félicitons du plan de travail proposé par le Secrétaire général pour ce qui est de l'action des Nations Unies immédiatement après un conflit. Nous réaffirmons l'importance du rôle joué par les représentants du Secrétaire général sur le terrain, qui rassemblent tous les principaux acteurs au lendemain d'un conflit pour que les stratégies et les plans d'action puissent être adoptés en s'appuyant sur une approche nationale et que l'on délimite les tâches à accomplir

selon un ordre de priorité établi. Le financement doit également être fourni dès le début.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous vous sommes fort reconnaissants, Monsieur le Président, de présider cette importante réunion. Nous remercions la présidence ougandaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son importante communication d'aujourd'hui. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, et aux représentants de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement et les remercions de leurs contributions. L'Autriche s'associe à la déclaration que fera le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne au cours de la présente réunion.

Je tiens à affirmer que saisir l'occasion qui se présente à nous immédiatement après un conflit est un investissement essentiel pour jeter les bases d'une paix et d'une stabilité à long terme. Nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il est essentiel que la communauté internationale veille à ce que l'on mette en place un processus de consolidation de la paix dans les jours qui suivent immédiatement la fin d'un conflit. Des activités de consolidation de la paix doivent être déployées et appuyées dès les premières phases et, comme le représentant du Japon et d'autres l'ont affirmé, elles doivent accompagner le possible déploiement de missions intégrées de maintien de la paix.

Pour que les mesures prises en matière de consolidation de la paix soient couronnées de succès, le contrôle national doit se situer au cœur de tous nos efforts. Toutes les activités de consolidation de la paix doivent donc faire appel aux capacités nationales existantes, comme le Président de la Commission de consolidation de la paix l'a déjà dit, tout en contribuant au déploiement des capacités. À notre avis, l'identification des possibilités d'intervention du secteur privé national doit également faire partie de cette approche. J'ajoute que l'engagement du secteur privé local peut également jouer un rôle dans les achats des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La protection des civils et les programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réintégration doivent être des priorités absolues au lendemain d'un conflit. Il faut mettre clairement

l'accent sur la réintégration à long terme des combattants et sur la consolidation de l'état de droit et de la réforme institutionnelle, y compris la réforme du secteur de la sécurité. Des mesures de consolidation de la paix à court terme doivent être entreprises en vue de consolider la paix à long terme. La création de mécanismes de justice et de réconciliation efficaces et indépendants, et l'appui à ces mécanismes, sont indispensables. Cela contribuera à la justice, la paix et la réconciliation à long terme dans les sociétés déchirées par la guerre, ce qui nous aidera ainsi à réduire le risque de violations futures.

L'Autriche est convaincue qu'une consolidation de la paix réussie ne peut avoir lieu que si tous les acteurs pertinents y prennent part. Je voudrais donc également apporter mon appui au commentaire formulé par le représentant des États-Unis. Nous devons reconnaître le rôle essentiel joué par les femmes dans le relèvement des sociétés après les conflits. Les femmes ont une perception particulière des besoins de leur société, c'est pourquoi il faut renforcer leur participation aux efforts de consolidation de la paix et assurer l'allocation de fonds liés au genre.

L'amélioration de la coordination, non seulement au sein du système des Nations Unies mais également avec les autres partenaires internationaux, est une condition préalable pour éviter les doubles emplois et garantir l'efficacité des efforts de consolidation de la paix. Il est essentiel d'utiliser au mieux les partenaires qui jouissent d'un avantage comparatif sur le terrain. C'est évidemment très souvent le cas des organisations régionales et sous-régionales. C'est pour cette raison précise que nous devons intensifier notre collaboration avec elles.

En outre, l'Autriche appuie la recommandation du Secrétaire général visant à renforcer l'autorité des hauts responsables de l'ONU sur le terrain afin de renforcer l'obligation de résultats.

L'Autriche salue également le rôle crucial joué par la Commission de consolidation de la paix dans la réponse aux besoins des pays après les conflits. Nous voudrions insister sur la nécessité d'intégrer la Commission de consolidation de la paix dès les premiers stades. En préconisant une approche cohérente et intégrée qui met en évidence les principes de la prise en mains nationale et de la coopération régionale, la Commission fournit un appui précieux à la consolidation démocratique à long terme et au développement économique durable. Elle est donc la

mieux placée pour mettre au point un consensus international sur la consolidation de la paix, qui est nécessaire pour combler le fossé entre la stabilisation et les efforts de relèvement rapides et la planification du développement à plus long terme. Nous attachons une grande importance à la consolidation des avancées de la Commission et attendons avec impatience de pouvoir affiner ses méthodes et ses outils de travail en vue de l'examen de 2010.

Pour souligner son attachement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, l'Autriche a récemment demandé à devenir membre de la formation nationale de la Sierra Leone. Le Secrétaire général a indiqué que la Sierra Leone était un exemple de coopération et de synergie entre les acteurs onusiens de la paix. Nous sommes donc satisfaits que notre demande ait reçu l'accord de la Commission. Nous contribuerons activement à ses travaux.

Enfin, je voudrais remercier la présidence ougandaise du Conseil de sécurité d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle. Nous apportons notre plein appui au projet.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue parmi nous, et vous remercier de nous donner cette occasion de nous pencher à nouveau sur l'importante question de la consolidation de la paix, objet du rapport du Secrétaire général (S/2009/304). Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais saluer l'importante déclaration du Secrétaire général, et les déclarations qui ont été faites par les invités spéciaux.

Nous accueillons favorablement les conclusions du rapport du Secrétaire général qui, l'on s'en souvient, avait été expressément requis par le Conseil de sécurité, à l'issue du débat du 20 mai 2008, sur le même sujet. Le constat est unanime. La période suivant immédiatement un conflit constitue une phase décisive pour donner toutes les chances de succès au processus de consolidation de la paix, mais bien entendu sous la double exigence d'un engagement, d'abord des acteurs nationaux, qui ont la responsabilité première en la matière, ensuite de la communauté internationale.

C'est un fait que pour être viable, le processus de consolidation de la paix doit préalablement faire l'objet d'une appropriation nationale, à travers notamment un engagement politique conséquent de toutes les composantes de la société, y compris les groupes

les plus marginalisés et les plus vulnérables. Il demeure toutefois indispensable que cette dynamique au plan national soit accompagnée par un effort de soutien de la communauté internationale en vue de surmonter principalement les défis que sont la sécurité et le relèvement socioéconomique, ainsi que la relance des institutions de l'État de droit, qui ne peuvent être laissés à la seule charge du pays en situation d'après conflit.

Nous partageons donc les vues du le Secrétaire général qui insiste sur l'impérieux devoir de la communauté internationale d'apporter une réponse adéquate, rapide et efficace dans les domaines prioritaires tels que les secteurs de la sécurité, des services sociaux de base, de la restauration de l'autorité de l'État, ainsi que de la revitalisation des économies, tout en renforçant et en prenant appui sur les capacités locales, nationales, régionales et internationales disponibles sur le terrain. Il s'agit avant tout, à partir d'une définition rationnelle des besoins particuliers et prioritaires du pays, de donner des réponses appropriées aux causes qui ont fait naître le conflit, ceci pour éviter une reprise des hostilités.

Au regard de leur connaissance de la situation sur le terrain, la participation des acteurs de la région et de la sous-région constitue aussi un atout majeur dans le succès du processus de consolidation de la paix. Il en va de même pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, la Communauté économique de l'Afrique centrale pour ce qui est de la République centrafricaine, et de l'expérience de consolidation de la paix au Burundi, conduite avec succès par l'Ouganda et l'Afrique du Sud.

Dans cette interaction, l'ONU est appelée à jouer un rôle prépondérant. Nous voudrions en particulier souligner la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer la coordination et la cohérence de l'action de l'ONU pour arriver à une définition claire des responsabilités et au renforcement de la prévisibilité de l'appui international.

Aussi souscrivons-nous à la recommandation du Secrétaire général, préconisant la mise en place d'un programme visant à renforcer l'intervention de l'ONU et à faciliter celle des autres acteurs de façon plus cohérente et rapide, l'objectif étant, en définitive, de renforcer l'aptitude du système des Nations Unies à fournir des compétences et du personnel prêts à être

déployés rapidement sur le terrain pour répondre aux besoins prioritaires des pays sortant d'un conflit.

Nous tenons par ailleurs à saluer le rôle important de la Commission de consolidation de la paix, comme cadre par excellence de coordination de l'action de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix, et aussi saluer les efforts qu'elle déploie pour répondre aux sollicitations des pays sortant de conflit, spécialement dans la mobilisation de l'aide internationale sur le plan financier, matériel et logistique, et de ce point de vue, nous tenons à saluer les engagements de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Pour terminer, nous formulons le souhait que les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et les contributions positives issues des différentes réflexions au niveau de la Commission de consolidation de la paix permettront de corriger les insuffisances dans la réponse collective aux défis de l'après-conflit. Nous restons dans tous les cas convaincus que l'engagement et la poursuite des efforts d'ensemble du système des Nations Unies, conjugués à ceux de la communauté internationale, seront à même d'aider à conduire des processus de consolidation de la paix plus fiables et plus performants en vue d'assurer une paix effective et un développement durable dans les pays sortant d'un conflit.

Nous soutenons naturellement le projet de déclaration présidentielle qui nous a été soumis par la délégation ougandaise.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous réjouissons de vous voir ici, Monsieur le Ministre, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir élaboré et présenté son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), document qui mérite une analyse et un examen sérieux.

Nous approuvons l'approche préconisée concernant les critères pour les activités de consolidation de la paix présentée dans le rapport. Nous admettons qu'ils doivent être fondés sur les principes d'appropriation nationale et du renforcement des capacités des pays qui se sont engagés sur la voie de la consolidation de la paix, en conjonction avec la mise au point d'une stratégie de consolidation de la paix dès que possible après le règlement d'un conflit. La tâche de l'ONU est de coordonner l'aide internationale et d'assurer la cohésion des synergies et

de l'efficacité dans les efforts des divers acteurs internationaux.

L'aide extérieure destinée aux pays sortant d'un conflit doit viser à consolider les capacités nationales. Le rapport reflète de manière objective les défis auxquels sont confrontées les activités de consolidation de la paix. Très justement, il fait intervenir des facteurs tels que la manière dont l'aide internationale est fragmentée et insuffisante, l'incohérence dans la division du travail entre les différents participants au processus de consolidation de la paix et les insuffisances des mécanismes de financement.

L'amélioration de l'efficacité des efforts entrepris par l'ONU pour intervenir au lendemain d'un conflit est entravée par des problèmes de nature systémique qui sont présentés avec franchise dans le rapport. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général a l'intention de promouvoir des initiatives visant au renforcement des mécanismes organisationnels du Secrétariat et d'assurer leur mise en œuvre coordonnée. Le rapport souligne à juste titre qu'il ne doit y avoir qu'une seule méthodologie d'évaluation des besoins des pays pendant la phase d'après conflit et que les institutions nationales doivent jouer un rôle primordial à cet égard. Nous avons étudié avec intérêt le programme présenté par le Secrétaire général pour améliorer les mécanismes d'intervention après un conflit, et de nombreuses propositions à ce sujet nous semblent raisonnables et appropriées.

Outre la mise en place d'une équipe permanente et de listes d'experts en consolidation de la paix, il faut exploiter au maximum et renforcer les compétences nationales. Nous devons encourager la création de listes d'équipes permanentes de civils par les États Membres, les organisations régionales et les institutions financières internationales. La proposition du Secrétaire général consistant à établir ces listes au niveau de l'Organisation des Nations Unies pour créer les compétences nécessaires pour assurer l'obligation redditionnelle et les réformes dans le partage de nos ressources humaines doivent être examinées par les États Membres, notamment pour permettre une évaluation de leurs incidences financières. Nous appuyons les mesures destinées à renforcer la coordination stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, partenaire important de l'Organisation s'agissant des questions de consolidation de la paix.

La Commission de la consolidation de la paix joue un rôle essentiel dans l'architecture de la

consolidation de la paix. Elle doit coordonner les activités internationales de consolidation de la paix, mobiliser les ressources et surveiller les progrès dans la mise en œuvre des stratégies nationales. Bien que nous soyons satisfaits dans l'ensemble de l'expérience acquise jusqu'ici par la Commission dans ce domaine, il faudrait toutefois adapter et développer davantage ses mécanismes et ses méthodes de travail. Malheureusement, le rapport n'accorde pas suffisamment d'attention à la Commission à proprement parler, même si le temps est venu de soumettre des propositions pour améliorer son mode de fonctionnement.

La Commission pourrait s'engager plus activement dans les processus de consolidation de la paix et dans la transformation socioéconomique confiée actuellement à plusieurs opérations de maintien de la paix. Étant donné la complexité croissante et la multiplication des fonctions attribuées aux mandats de maintien de la paix actuels, il serait raisonnable de ne confier aux forces du maintien de la paix de l'ONU que les premières étapes du relèvement initial et de déployer les capacités de la Commission, des organisations régionales, des institutions financières internationales et des donateurs aux stades ultérieurs de la consolidation de la paix après un conflit.

Le renforcement du lien organique entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité est une tâche particulièrement importante, notamment sur les questions figurant à l'ordre du jour des deux instances. Nous devons également assurer des échanges d'informations en temps utile entre elles, ainsi qu'une division claire du travail et de la complémentarité. Il va de soi que cela doit être fait parallèlement au renforcement des liens qui existent entre la Commission, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous appuyons la résolution 63/282 de l'Assemblée générale sur la révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix. Il importe de poursuivre le travail visant à renforcer l'efficacité et la transparence de celui-ci.

Nous remercions la délégation ougandaise d'avoir élaboré le projet de déclaration présidentiel sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, que nous appuyons pleinement.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat thématique important. Je voudrais aussi remercier le

Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir présenté son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304).

Depuis la création de l'Agenda pour la paix, il y a 17 ans, la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit a évolué pour faire partie intégrante des efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour éliminer les effets persistants des conflits et œuvrer en faveur d'une transition sans heurts vers une paix et un développement durables.

La période qui suit immédiatement un conflit est décisive en ce qu'elle permet de tirer parti d'un grand nombre d'occasions et de faire face aux problèmes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants, de renforcer l'état de droit et la réforme dans le secteur de la sécurité, de promouvoir la réconciliation et le dialogue sans exclusive, d'encourager le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, de rétablir les fonctions gouvernementales et de relancer l'économie.

Sur le long terme, les investissements considérables destinés à la réduction de la pauvreté, à l'élimination de la faim, aux services publics essentiels, à la création d'emplois, à la parité sociale, au renforcement des capacités institutionnelles et aux objectifs du Millénaire pour le développement, entre autres, serviront de pivots pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et jeter les bases des efforts de reconstruction nationale. Si ces priorités, qui reviennent constamment, sont prises en main à temps, le chemin vers une paix, une stabilité et une prospérité durables après un conflit sera bien plus agréable.

Le climat incertain et agité dans une situation d'après conflit exige une mise en concordance de l'appui et de la coopération de la multiplicité des institutions multilatérales et des partenaires internationaux concernés. Ces dernières années, l'ONU a travaillé avec diligence pour renforcer son efficacité et son efficience grâce à des efforts de réforme des piliers que sont la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme, les affaires humanitaires et le droit international.

La Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui se trouvent au centre même de l'architecture internationale de consolidation de la paix, ont joué un rôle primordial en tant que mécanismes institutionnels spécialisés pour attirer l'attention, mobiliser les ressources et améliorer

la cohérence, tout en faisant face aux insuffisances, aux besoins et aux priorités essentiels des pays qui sortent d'un conflit.

Étant donné que de nombreux de conflits ont des dimensions transfrontières, les organisations régionales et sous-régionales ont établi des cadres d'appui pour faire en sorte que leurs avantages comparatifs en matière de connaissance des conditions locales spécifiques profitent au travail de consolidation de la paix. À notre époque où les ressources mondiales sont limitées, les institutions financières internationales s'emploient également à aligner leurs décisions du financement sur la consolidation de la paix immédiate et à moyen terme, et sur l'aide au relèvement.

Dotés de mandats, de principes directeurs, de structures d'administration et d'accords de financement très divers, les institutions et autres partenaires de l'ONU qui se sont engagés tôt dans le relèvement des pays ayant connu des périodes de crise tendues, doivent faire face à la nécessité d'aller de l'avant et de veiller à préciser les rôles et les responsabilités, un ordre de priorité et une division du travail raisonnables, un partage de la planification et de l'analyse, un renforcement des partenariats et de l'obligation de rendre compte. Il est impératif que leurs efforts soient coordonnés et intégrés afin que toutes les ressources soient pleinement utilisées. Simultanément, il faut réduire les chevauchements ou la concurrence superflue et maintenir les économies d'échelle.

À cet égard, nous nous félicitons et nous attendons avec intérêt de nouveaux résultats concrets concernant la mise en œuvre du programme du Secrétaire général sur le renforcement et l'appui d'équipes d'encadrement sur le terrain, la promotion d'une cohésion stratégique rapide, le renforcement des compétences nationales dès le départ, l'amélioration de la capacité de fournir des ressources rapides et prévisibles et l'amélioration de la rapidité, de la souplesse, de la quantité et de la tolérance au risque du financement après un conflit.

Même avec les meilleures intentions, l'aide externe pour promouvoir et renforcer les processus de stabilisation pour passer de la guerre à la paix risque fort d'être considérée comme imposée à moins que les principes cardinaux du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ne soient strictement respectés et que les pays qui bénéficient de cette aide aient suffisamment de marge

de manœuvre pour déterminer leurs choix politiques et décider eux-mêmes de la manière d'atteindre leurs buts et objectifs.

En tant que maîtres légitimes et principales bénéficiaires de la consolidation de la paix, les populations locales doivent avoir les moyens de se faire entendre et de participer à chaque étape de cet effort à long terme. L'arrivée, la mise en œuvre et la fin de l'aide internationale devraient être adaptées et soumises aux besoins et priorités spécifiques du pays concerné, avec le consentement des parties locales, et s'inscrire dans un cadre général visant à encourager et à développer le plus possible la prise en main nationale, l'autonomie et l'autosuffisance.

À cet égard, le Viet Nam proclame son appui indéfectible à la cause de la consolidation de la paix et est disposé à partager son expérience en matière de développement des capacités et de coopération internationale dans ce domaine avec tous les acteurs intéressés.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ebrahim Ismail Ebrahim, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

**M. Ebrahim** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): L'Afrique du Sud tient à remercier la présidence ougandaise d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304).

Le présent débat fait suite à de nombreuses consultations très fournies visant à élaborer une stratégie et un programme communs pour relever efficacement les défis de la consolidation de la paix après un conflit. La création en 2005 de la Commission de consolidation de la paix, organe intergouvernemental chargé de conseiller les pays qui sortent d'un conflit, a constitué une réponse directe de la communauté internationale pour relever ces défis.

À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite que le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui ait été élaboré en consultation avec la Commission de consolidation de la paix. Tout en soutenant les initiatives et programmes qui visent à étendre les travaux de la Commission, l'Afrique du Sud estime qu'il est essentiel que la Commission continue d'être renforcée et demeure le pôle de convergence des activités de consolidation de la paix, conformément à

son mandat. Le rapport du Secrétaire général doit donc être perçu comme une tentative de renforcer et d'améliorer les mécanismes existants au sein de l'ONU et de rationaliser ceux en vigueur en dehors de l'Organisation afin d'intervenir de manière plus efficace au lendemain d'un conflit.

Dans son rapport, le Secrétaire général reconnaît que la période qui suit immédiatement un conflit, bien que riche en défis, offre également la possibilité à la communauté internationale d'asseoir la base de la sécurité, d'engranger les dividendes de la paix, de renforcer la confiance dans le processus de paix et d'étoffer les capacités nationales clefs. Le Secrétaire général propose également un programme visant à renforcer la contribution de l'Organisation des Nations Unies à une intervention durant la période immédiatement postérieure au conflit et définit les domaines suivants comme prioritaires : conditions élémentaires de sécurité et de sûreté, fourniture de services essentiels, réintégration économique et appui aux processus politiques.

L'Afrique du Sud partage pleinement l'analyse du Secrétaire général quant au fait que la prise en main nationale du processus de consolidation de la paix est essentielle pour le rétablissement de la confiance et le renforcement des gouvernements fragiles. Notre expérience des processus de paix africains, tels ceux en République démocratique du Congo, au Burundi et en Côte d'Ivoire, nous a également montré qu'un accord de paix à lui seul ne suffit pas pour ramener la stabilité dans un pays. Une communication efficace et un dialogue extensif entre les acteurs nationaux et la population civile sont déterminants pour renforcer la confiance et faire en sorte que la population ait des attentes réalistes.

En conséquence, il importe que les acteurs nationaux aient les capacités de répondre à ces attentes. Là encore, la participation sud-africaine à divers processus de paix africains a montré que l'absence d'attention suffisante au renforcement des capacités nationales risque d'empêcher les acteurs nationaux de prendre en main le processus de relèvement de leur pays.

À cet égard, l'Afrique du Sud voudrait insister sur le rôle important que les femmes continuent de jouer dans les efforts de consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent d'un conflit.

L'Afrique du Sud estime que les organisations régionales et sous-régionales ont toujours été un

élément important du système multilatéral. Nombre d'entre elles, avec leurs propres moyens, contribuent directement à la paix et à la sécurité, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies. L'Union africaine, par exemple, grâce à son architecture de paix et de sécurité, continue d'apporter la preuve de son engagement et de sa volonté de contribuer efficacement à la stabilité, à la paix et au règlement politique des différends sur le continent. Ces organisations disposent également de capacités humaines considérables, qui doivent être canalisées et utilisées efficacement pour renforcer les capacités de l'ONU. L'expérience même de l'Afrique du Sud montre que le recours aux compétences civiles peut s'avérer un instrument utile au lendemain d'un conflit.

Le Secrétaire général définit un programme d'action que la communauté internationale doit mettre en place dans plusieurs domaines prioritaires clefs, parmi lesquels le rôle de l'ONU. L'ONU présente des avantages comparatifs considérables, qui devraient être mobilisés pour assurer l'efficacité de la direction et de la coordination et l'obligation de résultat, en particulier pour ce qui est de ses équipes de pays sur le terrain.

L'Afrique du Sud a toujours appuyé la notion de missions de paix intégrées compte tenu de l'interdépendance des efforts que l'ONU déploie dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous estimons qu'une telle approche intégrée contribuera grandement à porter au maximum l'impact des interventions de l'ONU.

À cette question est liée celle du processus d'évaluation des besoins après les conflits. L'Afrique du Sud estime que le processus d'évaluation des besoins après les conflits devrait se faire en synergie avec la Commission de consolidation de la paix. L'expérience des quatre dernières années a montré que le rôle consultatif de la Commission a été déterminant pour aider les pays inscrits à son ordre du jour à élaborer leurs propres cadres stratégiques nationaux. L'Afrique du Sud considère que le processus d'évaluation des besoins après les conflits doit venir compléter les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a, quant à elle, démontré qu'elle était capable de s'acquitter efficacement de son mandat, en dépit des difficultés rencontrées au cours des quatre dernières années. L'Afrique du Sud attend avec intérêt l'examen de la Commission après cinq ans de fonctionnement, qui aura lieu en 2010 et qui permettra d'évaluer les

travaux de la Commission et les progrès accomplis jusqu'à présent.

L'Afrique du Sud estime que pour que la consolidation de la paix après un conflit soit couronnée de succès, il faut impérativement que des ressources financières prévisibles et souples soient immédiatement disponibles. C'est pourquoi il est crucial de forger des partenariats solides et à long terme avec des institutions telles que la Banque mondiale.

Enfin, ma délégation appuie le projet de déclaration présidentielle que le Conseil de sécurité doit adopter aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Francis Bozizé, Ministre délégué à la Présidence de la République centrafricaine chargé de la défense nationale, des anciens combattants, des victimes de guerre, du désarmement et de la restructuration de l'armée.

**M. Bozizé** (République centrafricaine): En prenant la parole à l'occasion de la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais tout d'abord transmettre au Président du conseil, à sa délégation et à tous les membres, les chaleureuses salutations des autorités de mon pays, et traduire leur attachement à la mise en place d'un programme de réhabilitation postconflit en République centrafricaine.

Plus de 10 ans après les crises qu'a traversées mon pays, la situation politique et sécuritaire, en dépit de la stabilité et de la paix qu'elle connaît, constitue encore un sujet de réelle préoccupation. Les autorités doivent faire face aujourd'hui aux nombreux défis nés de la désorganisation des circuits économiques, des déplacements des populations, la destruction des infrastructures qui sont source d'appauvrissement et de souffrances.

L'accalmie relative restaurée peu après le dialogue politique inclusif a aussitôt fait la place à une vague de violence avec l'occupation de la préfecture est de la Vakaga par les rebelles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement. La reconquête de cette région par les forces gouvernementales n'a pas mis fin pour autant aux velléités irrédentistes de quelques nostalgiques des soulèvements armés. Ainsi on a assisté à l'apparition des groupes armés dont les motivations réelles ne sont autres qu'une volonté d'assouvir leur soif de pouvoir.

Les stigmates des combats meurtriers sont toujours présents dans le pays, car l'appareil productif est en panne, le tissu social déchiré et les infrastructures détruites. La fragilité de l'économie, la situation précaire des institutions et l'instabilité politique rendent difficile la mise en œuvre rapide des programmes classiques de développement. Dans le même temps, l'aide humanitaire s'essouffle en raison du tarissement des ressources lié à la crise financière internationale, et les instruments dont elle dispose ne peuvent répondre aux besoins de reconstruction économique et sociale.

Plusieurs milliers de personnes ont été déplacées vers des zones plus calmes, y compris à l'extérieur du territoire national. On a dénombré, à la frontière du Tchad en plusieurs points, 300 000 déplacés, qui vivent dans une situation de précarité évidente, caractérisée par un manque d'eau potable et de produits de première nécessité.

Le Gouvernement, après l'effort de dialogue auprès des groupes armés pour abrégier ces souffrances, a entamé une phase de réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit d'un renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité dans un contexte démocratique et de bonne gouvernance. Les conclusions du dialogue politique prévoient un cessez-le-feu immédiat, une démobilisation des ex-combattants et leur réintégration dans la vie civile ou dans les forces régulières afin de résoudre durablement la question de l'insécurité.

Le passage d'un conflit armé à la paix est un processus complexe qui implique la sécurisation du pays, la protection des populations, la réinsertion des personnes déplacées ou réfugiées, la reconstruction des infrastructures, la relance de l'économie, la promotion de la bonne gouvernance, le dialogue politique, ou encore la restauration du capital social.

Les conflits posent le plus de défis aux programmes de réhabilitation et compliquent fortement la recherche de liens cohérents entre urgence, réhabilitation et développement, car les crises évoluent le plus souvent entre détérioration, escalade, désordre, accalmie, espoir et retournement de situation. En dépit de quelques actions des hommes armés dans les régions présentées sommairement, le retour au calme s'annonce.

Il convient de consolider les acquis de l'accalmie. Après les accords de paix avec le Gouvernement, et bien qu'il reste encore quelques groupes armés qui

hésitent à adhérer au processus, le programme de réhabilitation postconflit doit être lancé le plus rapidement possible dans un État réputé fragile comme la Centrafrique. Cela s'avère nécessaire à la fois pour répondre aux besoins humanitaires urgents découlant des conflits et pour appuyer le processus de développement social économique et politique qui vise des objectifs de pacification et de stabilité. Dès lors, il convient d'intégrer la réhabilitation postconflit dans une stratégie globale.

L'amélioration des perspectives de paix et de reprise économique, en encourageant les acteurs à accélérer la démobilisation de leurs combattants, est un enjeu important. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement s'étaient engagés dans le processus, et les premières ressources injectées ont permis de démobiliser et d'assurer la réinsertion de 7 665 ex-combattants dans leur communauté en 2007.

Je voudrais également partager avec le Conseil une préoccupation des autorités centrafricaines. Au cours de ces 10 dernières années, le phénomène des enfants soldats a également gagné la République centrafricaine, où plusieurs centaines d'enfants de moins de 18 ans ont combattu au sein des groupes armés. Les enfants sont vulnérables, et un conflit qui s'éternise interrompt leur éducation et brise leur avenir. La réhabilitation consistera de ce point de vue à rendre leur enfance à ces jeunes combattants, qui sont aussi porteurs, messagers, cuisiniers ou, pour les filles, esclaves sexuelles. Je me félicite donc du fait que les programmes de réhabilitation postconflit prennent en compte la situation des enfants soldats et des filles.

Nous ne doutons pas que plusieurs éléments peuvent encore hypothéquer les opérations de réhabilitation postconflit, car leur succès dépend de la stabilité relative sur le terrain, d'un niveau minimum de sécurité, de la solidité des accords de paix, de la volonté politique des parties à sortir du conflit. Mais notre volonté de dialogue est évidente, et nous en voulons pour preuve les multiples accords de paix signés avec les groupes armés, l'amnistie accordée aux leaders et la tenue du dialogue politique inclusif.

Le Gouvernement insiste sur une analyse pertinente des causes structurelles du conflit en Centrafrique ainsi que l'établissement des cadres globaux reprenant les mesures et les secteurs prioritaires. Je préconise également l'équilibre entre les mesures de stabilisation politique, économique,



juridique, sociale, environnementale et militaire, afin de faire converger les objectifs interdépendants de paix et de développement.

Il se pose bien évidemment la question de la disponibilité des ressources financières dépendant notamment de l'engagement réel de la communauté internationale à soutenir la transition de la période de conflit vers la paix.

Pour ma part, je demeure persuadé qu'au sortir de cette réunion seront jetées les bases d'un programme de réhabilitation postconflit en République centrafricaine et soutient donc le texte du projet de déclaration présidentielle présenté par la délégation ougandaise. Je fonde cet espoir et cet optimisme sur l'engagement du Conseil de sécurité à contribuer au retour définitif et à la consolidation de la paix dans mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

**M. Omaar** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer et d'apporter ma contribution lorsque le Conseil examine la question de l'avenir du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général (S/2009/304) reflète aussi bien notre expérience que nos besoins. Nous nous félicitons des propositions et des recommandations figurant dans le rapport, et nous les appuyons.

La Somalie et l'Asie du Sud sont la preuve que nous n'avons d'autre choix que de faire la paix et d'aller de l'avant. Pour ne donner qu'un seul exemple, la piraterie au large des côtes somaliennes, qui profite de l'absence depuis 18 ans de capacités nationales pour faire respecter l'état de droit, a eu un impact et des conséquences dans presque toutes les régions du monde. Je suis donc convaincu que se désengager du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix n'est pas du tout une option.

Comme on l'a dit, le rétablissement de la paix nécessite une vision et une stratégie communes. De notre point de vue et en raison de notre histoire, la paix que nous recherchons est sous-régionale. Depuis 50 ans, la corne de l'Afrique est en guerre d'une manière ou d'une autre, et nous estimons que l'effort élargi de rétablissement et de consolidation de la paix

dans la corne de l'Afrique est la seule garantie pour la paix à laquelle nous œuvrons en Somalie.

Deuxièmement, notre expérience nous montre que le rétablissement et la consolidation de la paix sont non seulement parallèles et simultanés, mais également progressifs. En Somalie, malgré les problèmes, les deux tiers du pays sont pacifiques et en sont au stade de la consolidation de la paix. Le nord et le nord-est donnent des exemples d'initiatives locales qui se sont développées et ont évolué jusqu'à ce stade.

Nous sommes maintenant pleinement et véritablement engagés dans la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti dans le tiers restant au sud du pays. Nous ne pourrions réussir dans cette entreprise que si nous renforçons le processus politique de maintien de la paix en cours ainsi que le programme de stabilisation de la sécurité.

Les Somaliens ont réalisé la prise en charge nationale dans les zones stables du nord et du nord-est du pays et dans le cadre du processus de paix de Djibouti. Nous disposons d'une base en trois volets en matière de prise en charge : le nord, le nord-est et maintenant, le processus de paix de Djibouti dans le sud. Cette entreprise s'est soldée par un lourd tribut en vies humaines.

Nous pensons maintenant que les propositions et les recommandations du Secrétaire général, tout d'abord pour une action coordonnée et opportune des organismes de l'ONU et de la communauté internationale, et ensuite pour le renforcement des capacités des institutions d'État sur le terrain, sont les deux facteurs essentiels à mettre en œuvre. Pour ce qui est de la Somalie, ce sont les deux domaines prioritaires où nous avons besoin de la communauté internationale pour achever le cycle et boucler la boucle du rétablissement et de la consolidation de la paix. Ceci est nécessaire tant pour la consolidation de la paix dans le nord et le nord-est du pays que pour le rétablissement de la paix dans le sud, processus dans lesquels nous sommes engagés.

Au nom de la Somalie et de son peuple, nous nous tenons prêts et nous confirmons notre volonté d'œuvrer avec le Secrétaire général, le Conseil, la Commission de consolidation de la paix, la Banque mondiale et tous les organismes de l'ONU pour mener à bien ces deux éléments – d'une part le renforcement des capacités et d'autre part l'action coordonnée et opportune dirigée par les organismes de l'ONU.

L'indicateur et l'exemple de l'engagement de la communauté internationale en Somalie, parallèlement à nos efforts de consolidation et de rétablissement de la paix, sont illustrés par les initiatives du Conseil de sécurité, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de la Mission de l'Union africaine en Somalie, et des forces ougandaises et burundaises. Le Burundi et l'Ouganda ont tous deux vécu la même expérience que nous, et ils sont pour moi la preuve que la cohérence de la communauté internationale peut aider la population sur le terrain à parvenir au rétablissement et à la consolidation de la paix dont nous parlons aujourd'hui.

Bien que 18 ans se soient écoulés en Somalie, les succès réalisés dans le nord et le nord-est parlent d'eux-mêmes et pour la Somalie. Le processus est maintenant en cours dans le sud du pays, et nous sommes convaincus que nous pouvons le mener à bonne fin et clore ainsi le chapitre actuel de l'histoire de la Somalie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 15.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*